



PLAN CADRE DES NATIONS UNIES POUR L'ASSISTANCE AU DEVELOPPEMENT

UNDAF MADAGASCAR

2008-2011

Entreprise



2015



REPUBLIQUE DE MADAGASCAR



SYSTEME DES NATIONS UNIES

PLAN CADRE DES NATIONS UNIES

POUR L'ASSISTANCE AU DEVELOPPEMENT

UNDAF MADAGASCAR

2008 - 2011

Juin 2007

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
RESUME EXECUTIF	5
DECLARATION DE MISSION	7
SECTION 1 : INTRODUCTION	9
1.1. Analyse contextuelle et perspectives	9
1.2. Processus de préparation de l'UNDAF	13
SECTION 2 : RESULTATS DE L'UNDAF	14
2.1. Effet UNDAF n°1 :	15
La jouissance par la population, en particulier les groupes les plus pauvres et vulnérables, de leurs droits sociaux, économiques, civils, politiques est améliorée, grâce à une gouvernance participative et solidaire	15
2.2. Effet UNDAF n°2 :	16
Une croissance économique inclusive, promue, favorable aux groupes vulnérables	16
2.3. Effet UNDAF n°3 :	17
La population la plus pauvre des zones les plus vulnérables bénéficie d'une éducation équitable et de qualité	17
2.4. Effet UNDAF n° 4 :	18
Les conditions de vie et la productivité des populations des zones ciblées sont améliorées	18
2.5. Effet UNDAF n° 5 :	19
L'accès des populations à des soins préventifs et curatifs de santé et aux informations de qualité est amélioré	19
SECTION 3 : INITIATIVES EN DEHORS DE L'UNDAF	20
SECTION 4 : BESOINS ESTIMATIFS DE FINANCEMENT	20
SECTION 5 : MISE EN ŒUVRE	21
5.1. Stratégies et modalités de mise en œuvre	21
5.2. Structure de coordination et de mise en œuvre	21
5.3. Développement du partenariat	22
SECTION 6 : SUIVI ET EVALUATION	23
6.1. Mécanisme de Coordination du Suivi & Evaluation	23
6.2. Renforcement des Capacités nationales de Suivi&Evaluation	23
6.3. Principaux Risques et Hypothèses	24
SECTION 7 : TABLEAUX	26
7.1. Matrice des Résultats	26
7.2. Cadre de Suivi et Evaluation	42
7.3. Calendrier de suivi-évaluation pour le cycle de Programme	62
ABREVIATIONS	63



[Handwritten signatures and initials in blue ink]



Handwritten signatures and initials in blue ink, including 'M. J. K. S. B.', 'S. B.', and 'S. K. B.'.

RESUME EXECUTIF



Dès l'adoption du « Madagascar Action Plan » (MAP) par l'Etat malgache en novembre 2006¹, l'Equipe de pays et le Gouvernement ont lancé le processus de formulation d'un nouveau Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement ou UNDAF afin d'aligner l'assistance fournie par le Système des Nations Unies (SNU) aux nouvelles orientations politiques et priorités nationales. Le but ultime poursuivi par les deux parties à travers cet alignement est l'accroissement significatif de l'impact des interventions des Nations Unies dans l'amélioration des conditions de vie de la population de Madagascar, notamment au regard des Objectifs du Millénaire pour le Développement. L'initiative s'inscrit, par ailleurs, dans le cadre des réformes des Nations Unies et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Fondé sur la Vision « Madagascar Naturellement » et les OMD, le MAP élaboré en 2006 constitue le cadre stratégique pour le développement de Madagascar pour la période 2007-2011. Le MAP part d'une analyse approfondie des problématiques, des besoins et des priorités en matière de développement économique et social à la fin du cycle de programmation DSRP 2003-2006. Il a pour ambition d'imprimer un saut qualitatif au développement du pays et de relever des défis qui conduiront Madagascar vers un développement rapide et durable. Le SNU accompagne les efforts de l'Etat malgache dans cette entreprise audacieuse, raison pour laquelle les résultats du présent UNDAF sont arrimés directement à ceux du MAP et à ceux des programmes nationaux y afférents.

Le processus d'élaboration de l'UNDAF a été conduit sous le leadership du Gouvernement, et a été mené de façon participative. La société civile et le secteur privé ont joué un rôle actif dans ce processus. Des agences des Nations Unies non représentées et intéressées par les thématiques ont également pris part à l'exercice. Le choix des domaines d'intervention du SNU a été surtout guidé par la quête d'une plus grande concentration de ses actions, d'une part, et l'exploitation des avantages comparatifs du SNU d'autre part. A ce titre, la contribution du SNU dans la mise en œuvre du MAP s'articule autour de cinq domaines prioritaires suivants: (i) Gouvernance et Solidarité nationale; (ii) Infrastructure reliée et économie à forte croissance ; (iii) Transformation de l'Education ; (iv) Santé, Planning familial et Lutte contre le IST, le VIH et le SIDA ; (v) Développement rural et Environnement.

En terme de stratégie d'intervention, le SNU suit l'approche du Gouvernement, notamment celle en matière de décentralisation. Cette stratégie consistera également à capitaliser son propre savoir-faire et ses compétences spécifiques : une assistance technique de qualité, un plaidoyer en faveur des normes et standards internationaux; un appui à la professionnalisation des institutions et à la formulation de politiques de développement, un renforcement des capacités nationales, la facilitation de la fourniture de services. La stratégie du SNU accorde aussi une importance à un partenariat dynamique pour assurer la synergie de ses actions avec l'ensemble des acteurs du développement, ainsi qu'à une communication active qui garantira une interaction optimale entre les parties prenantes.

Utilisant l'approche « Gestion basée sur les Résultats », le SNU et ses partenaires nationaux ont défini une vingtaine d'Effets-programme pays et des produits qui devraient apporter une contribution stratégique à l'atteinte des résultats du MAP. Un cadre de suivi et d'évaluation a été établi. Sur le plan institutionnel, un Comité de Pilotage de l'UNDAF² assurera la coordination et la supervision de la mise en œuvre de l'UNDAF. Des Groupes de Travail correspondant aux cinq Effets UNDAF assumeront la fonction de coordination technique. Un Groupe de travail inter-agence sera chargé de la coordination du suivi et de l'évaluation. Le budget total prévisionnel nécessaire à la réalisation des Effets de l'UNDAF à travers les programmes de pays des agences s'élève à près de trois cent millions dollars des Etats Unis (310 millions USD) sur les cinq années ; le SNU mettra en œuvre un plan de mobilisation de ressources approprié pour assurer ce budget.

¹ Le MAP est la nouvelle stratégie nationale pour le développement du pays pour la période 2007-2011

² Le Comité de pilotage est composé par les membres de l'Equipe de pays, de hauts représentants du Gouvernement, de la société civile et du secteur privé. Il est co-présidé par la Direction Générale de l'Economie et de la Planification et le Coordonnateur résident des Nations Unies





Handwritten signatures and initials in blue ink, including names like 'M. G. S. K. B.' and 'S. B. S. K. B.'.

DECLARATION DE MISSION



En conformité aux recommandations des réformes des Nations Unies et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide,

Nous, Membres de l'Equipe de Pays des Nations Unies et Représentant du Gouvernement, nous nous engageons à aligner le Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement, UNDAF, au nouveau cadre stratégique national de développement « Madagascar Action Plan » (MAP) :



- En vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement
- et de réaliser les défis du MAP.

En vertu de notre mission qui vise la promotion et la satisfaction des droits humains, des droits de la femme et des droits des enfants, pour la population de Madagascar, notamment les couches les plus vulnérables,

Nous, membres de l'Equipe Pays du système des nations Unies, nous déclarons résolus à atteindre, en partenariat avec le Gouvernement, les cinq résultats suivants :

1. La jouissance de ses droits sociaux, économiques, civils et politiques par la population, en particulier les groupes les plus pauvres et vulnérables, est améliorée grâce à une gouvernance participative et solidaire,
2. Une croissance économique inclusive, promue, favorable aux groupes vulnérables est réalisée,
3. La population la plus pauvre des zones les plus vulnérables bénéficie d'une éducation équitable et de qualité,
4. La productivité et les conditions de vie des populations des zones ciblées sont améliorées,
5. L'accès des populations à des soins préventifs et curatifs de santé et aux informations de qualité est amélioré, grâce à un environnement institutionnel et un cadre légal et programmatique adéquat.

Notre stratégie de coopération est bâtie sur notre savoir faire et nos domaines de compétence suivants :

- une assistance technique de qualité pour faciliter l'application des droits humains et des normes internationales,
- un plaidoyer et un appui à la professionnalisation des institutions, à la préparation et à la mise en œuvre des politiques de développement,
- un renforcement des capacités nationales par la formation, l'appui institutionnel et la fourniture d'équipements au niveau central et décentralisé,
- la facilitation de la fourniture de services.

Nous nous engageons à mobiliser nos ressources et nos capacités à la réalisation de ces objectifs communs.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Rabemananjara Charles

Le Représentant de la FAO

Amadou Moustapha Kamara

Le Représentant de l'OMS

Léonard Tapsoba

Le Coordonnateur Pays de l'ONUSIDA

Sétou Kaba

Le Représentant de l'UNFPA

Benoît Kalasa

Le Représentant UNESCO

Cheikh Tidiane Sy

Le Coordonnateur résident du Système des Nations Unies et Représentant du PNUD

Xavier Leus

Le Directeur du BIT a.i

Gabriel Djankou

Le Représentant de l'ONUDI

Patrick Gilabert

Le Représentant du PAM

Krystyna Bednarska

Le Représentant de l'UNICEF

Bruno Maes

Le Représentant FIDA

Benoît Thierry



Handwritten signatures and initials in blue ink.

SECTION 1 : INTRODUCTION

1.1. Analyse contextuelle et perspectives

1.1.1. Situation politique

Les cinq dernières années sont celles de la période post-crise 2002, caractérisée par la normalisation de la vie politique et économique. Le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP), élaboré en 2003, a servi de cadre pour le développement économique et social de Madagascar jusqu'à fin 2006. Cette période a vu l'élaboration et le lancement d'une nouvelle politique de décentralisation avec la mise en place effective des 22 Régions et l'élaboration des Programmes Régionaux de Développement (PRD). L'objectif de cette politique consiste à rapprocher les gouvernants de la population.

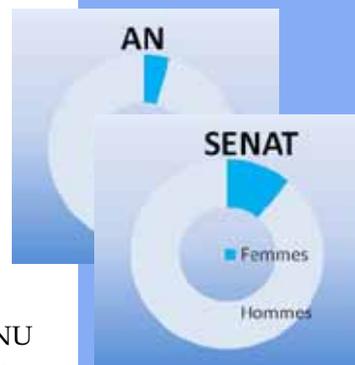
La période de mise en œuvre du DSRP est associée au maintien de la **stabilité politique et au renforcement du processus démocratique**. Elle a vu aussi la consolidation des liens de Madagascar avec la Communauté Internationale et son affirmation dans le concert des Nations. Ces avancées se sont inscrites dans le cadre de la volonté politique affirmée par le Gouvernement de promouvoir la bonne gouvernance à tous les niveaux. Les principales mesures de réformes en la matière concernent: la promotion des droits humains, l'instauration de la culture de résultats et de transparence dans la gestion des affaires publiques, la promotion d'une politique en faveur du genre, la lutte contre la corruption et le renforcement de la participation de la population au développement régional et local. Le SNU a joué un rôle particulièrement important dans ces domaines.

L'année 2006 a été marquée par l'élection du Président de la République pour un nouveau mandat de 5 ans. Cette année correspond aussi à la fin du cycle de programmation du DSRP et l'adoption du nouveau cadre stratégique de développement de Madagascar pour la période 2007-2011, le « Madagascar Action Plan » (MAP). Basé sur les OMD et la Vision « *Madagascar Naturellement* » définie en 2005 par le Président de la République, le MAP se veut être un Plan ambitieux pour le développement rapide et durable de Madagascar. La première année de mise en œuvre du MAP (2007) est jalonnée par une série de consultations publiques dont le référendum sur la révision de la Constitution de la République de Madagascar.

En dépit des efforts réalisés en matière de gouvernance, les mesures de consolidations des acquis et de renforcement de la démocratie et de l'état de droit restent des défis majeurs du Gouvernement dans le cadre du MAP. Avec sa Note de 45/100 en 2005 selon la classification de la Banque Mondiale, Madagascar est résolument engagé dans la mise en place de l'Etat de droit. La volonté de décentralisation du pouvoir et la déconcentration de l'Administration doit faire face aux contraintes en matière de capacités matérielles, financières et techniques des Collectivités Territoriales Décentralisées.

Il importe de rappeler que le problème de l'inégalité et de l'injustice entre les sexes persiste en raison du faible niveau d'instruction des femmes et des facteurs socioculturels et un pouvoir de décision limité. Ainsi, durant le mandat de 2003 à 2007, l'Assemblée Nationale ne compte que 4,4 % de femmes et elles n'occupent que 11 % des sièges au Sénat. Néanmoins, à l'issue du changement du gouvernement en janvier 2007, une femme ministre et deux femmes vice-ministres ont été nommées.

Parmi les effets attendus et qui cadrent le mieux avec les missions du SNU figurent la jouissance accrue par les populations vulnérables de leurs droits politiques grâce à la gouvernance participative et solidaire, notamment la décentralisation. Les priorités du Gouvernement qui vont bénéficier de la concentration de l'appui du SNU concernent : la connaissance et l'exercice des droits fondamentaux par les populations



vulnérables ; le renforcement de l'efficacité des principales Institutions concernées par l'équilibre de pouvoirs ; l'amélioration de la fourniture de services publics de qualité ; la gouvernance de proximité ; la réduction de la vulnérabilité aux chocs et aux catastrophes naturelles ; et la réduction des disparités de genre.

1.1.2. Situation économique

Après la crise de 2002 et durant la période de mise en œuvre du DSRP, **les résultats économiques** ont connu une tendance positive. Le taux de pauvreté est passé de 73,6% en 2003 à 67,5% en 2006. Les taux de croissance économique moyen est de 5% sur la période 2004-2006. Ils sont supérieurs à l'accroissement de la population de la période qui est de 2,8% par an. Le PIB par tête est de 304 USD en 2006 contre 295 USD en 2005. L'essentielle de la croissance économique a été obtenue par la mise en valeur du potentiel de Madagascar en matière de ressources naturelles, dont notamment les ressources halieutiques, la biodiversité et les ressources minières. Ces résultats ont pu être obtenus malgré la récurrence des catastrophes naturelles (cyclones, inondations, sécheresse) et la hausse du prix du pétrole sur le marché international.

Les catastrophes naturelles constituent un important facteur limitant pour les efforts de développement de Madagascar. Tout en frappant sévèrement la population active du pays, elles entraînent la perte de ressources normalement destinées au développement. En 39 ans (de 1968 à 2007)³, les tempêtes et cyclones tropicaux ont entraîné des dégâts⁴ estimés à près de 1,6 milliards USD et affecté 8 millions de personnes. Des épisodes aigus de sécheresse ont affecté près de 2,7 millions de personnes, auxquels s'ajoutent les effets de la sécheresse chronique qui affecte la population dans le Sud ; l'invasion acridienne que le pays a connue en 1997 a entraîné près de 3,5 millions USD de pertes.

Il importe de noter que les performances des réformes économiques réalisées par Madagascar ont été appréciées et soutenues par la communauté internationale : atteinte du point d'achèvement en novembre 2004 au titre de l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (IPTE) et éligibilité au titre de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM) en 2006. Ces performances ont permis de générer des ressources additionnelles pour le financement non seulement de l'économie, mais aussi et surtout des secteurs sociaux. Ces ressources additionnelles ont comblé la faiblesse en matière de capacité de mobilisation de ressources internes. **Le taux de pression fiscale** de Madagascar, qui oscille entre 10% et 11% durant le cycle de programmation du DSRP, figure parmi les plus faibles de l'Afrique. A cet effet, le budget d'investissement de l'Etat est financé en grande partie par des ressources extérieures. **Quant au taux d'inflation**, il est descendu de 18,4% en 2005 à 10,8% en 2006.

Des mesures de réformes ont été entreprises pour améliorer la gestion économique en générale, et la gestion des finances publiques en particulier. Toutefois, des contraintes de capacités institutionnelles restent à résoudre en matière d'élaboration, de coordination, de mise en œuvre et de suivi et évaluation des politiques publiques.

Bien que d'importants efforts aient été consentis pour la **densification des infrastructures** durant le cycle de programmation DSRP, l'accès de la population aux services et infrastructures de base reste faible. En 2006, les taux d'accès étaient de 70% pour les routes, 6% pour la télécommunication, un peu moins de 40% pour l'eau potable et 52% pour l'assainissement.

La situation globale de l'emploi reste précaire. En effet, plus de la moitié de la population active exerce dans l'informel. **La productivité et la compétitivité du secteur privé** sont loin d'être satisfaisantes. Elles sont surtout handicapées par le manque de qualifications de la main d'œuvre (avec un niveau d'instruction bas et une assez forte proportion d'analphabètes) et les difficultés d'accès au financement (capital risque et micro finance). Par ailleurs, les secteurs porteurs ne sont pas suffisamment valorisés et le

³ Source : « EM-DAT : the OFDA/CRED International Disaster Database, www.em-dat.net – Université Catholique de Louvain – Bruxelles – Belgique ».

⁴ Données n'incluant pas encore les dégâts considérables provoqués par les récents cyclones Indlala et Jaya.

niveau d'Investissements Directs Etrangers (IDE) reste faible : 85 millions de USD contre 500 millions de USD en 2012 visé dans le MAP. Ces situations résultent notamment de la faiblesse des cadres politiques d'une part, et du manque de capacités institutionnelles, d'autre part, d'où la concentration de l'appui du SNU dans ces domaines.

Concernant le monde rural, où vit près de 75% de la population, le ratio de pauvreté est encore élevé : 72,3% en 2006 contre 50,3% en milieu urbain. Les conditions de vie des populations rurales, qui vivent essentiellement de l'agriculture, sont généralement précaires. En effet, les niveaux de productivité et de revenus des paysans restent faibles : en 2006, deux tiers environ des populations rurales n'arrivaient pas à gagner la valeur du seuil de pauvreté, soit 338.272 Ariary (170 USD/an). Cette situation s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs défavorables, dont : le faible accès aux informations et aux marchés, l'insécurité foncière, la faiblesse du niveau d'organisation des filières agricoles et la faible productivité du sol à cause de la dégradation de l'environnement. En effet, le pays perd, chaque année, des milliers d'hectares de forêts. Entre 2003 et 2006, le taux de croissance de la branche agriculture est de 2,6% par an ; le rendement rizicole se situe autour de 2,6 et 2,8 tonnes par hectare.

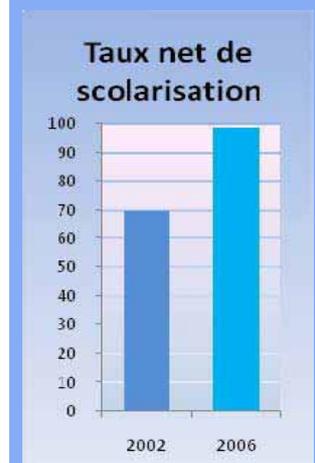
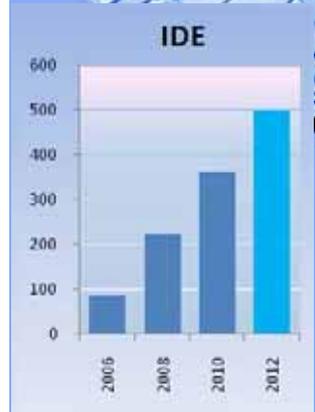
En matière de **développement économique**, le défi auquel le SNU attache une grande importance concerne la promotion d'une croissance inclusive, tout en maîtrisant la dynamique démographique. Le SNU jouera également un rôle particulier dans l'appui au renforcement de l'intégration de Madagascar dans l'économie internationale et régionale. En effet, le pays compte tirer profit de son intégration au sein des marchés régionaux tels que la **SADC, la COMESA et la COI**.

1.1.3. Situation sociale

Durant la période de mise en œuvre du DSRP, Madagascar, avec un IDH de 0,527 en 2004, entre dans le groupe des pays à développement humain moyen⁵. Les priorités du DSRP, et qui ont été soutenu par le SNU dans le cadre de l'UNDAF précédent, concernent notamment : l'éducation, la santé, la nutrition et la protection sociale. Une dynamique, dans l'esprit de la Déclaration de Paris, a été mise en place pour l'amélioration de la coordination générale des actions du Gouvernement et des Partenaires dans les secteurs sociaux.

En ce qui concerne l'Éducation, le gouvernement a entamé une réforme du système éducatif en 2003 avec le lancement du Plan national d'Éducation pour Tous (EPT). Le taux net de scolarisation en primaire s'est nettement amélioré : 98,5% en 2006 contre 70% en 2002. Ce résultat a pu être obtenu grâce notamment à l'allègement des charges scolaires des familles (prise en charge des frais de scolarité par l'État, distribution gratuite de kits scolaires). Les établissements scolaires ont bénéficié aussi d'allocation de subvention pour l'amélioration de leur fonctionnement. En dépit des avancées notables en matière d'accès à l'éducation fondamentale, ce niveau d'enseignement présente encore une faible efficacité interne. Cette situation est marquée par un important taux d'abandon enregistré dans certaines zones vulnérables, notamment dans les premières et dernières années des cycles d'enseignement. Le taux d'achèvement du premier cycle fondamental était de 57% en 2005. Par ailleurs, le taux d'analphabétisme des personnes âgées de plus de 15 ans reste élevé : 37 % en 2006. Il est un peu plus de 40% en milieu rural. Par ailleurs, les structures en place en matière d'éducation post primaire, de formations technique et professionnelle sont insuffisantes.

En matière de développement de la santé de la population, les taux de couverture vaccinale se sont nettement améliorés : la couverture du DTC3 (pour les enfants de moins d'un an) a atteint 98,5% en 2006 contre 70% en 2002, à la suite de l'institutionnalisation de semaines de santé mère enfant biannuelle. Avec des taux de mortalité maternelle de 469 pour 100.000 naissances vivantes, de mortalité infantile juvénile de 94 pour 1 000, et de mortalité néonatale de 32 pour 1 000, la situation sanitaire reste préoccupante, notamment dans les régions vulnérables. En 2006, environ 65 % de la population rurale habitent à plus de 10 km d'une formation sanitaire ;



⁵ Source : Rapport Mondial sur le Développement humain, 2006

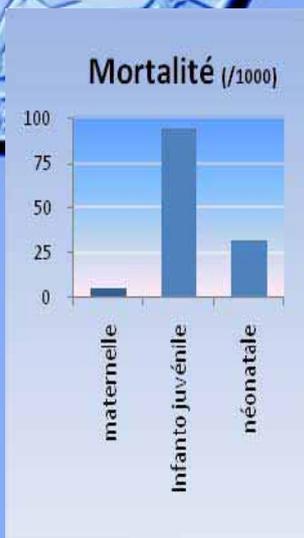
seulement 40% des accouchements sont assistés par du personnel médical qualifié. Sur 10 femmes enceintes, seulement 4 ont suivi plus de quatre consultations prénatales.

Pour la santé de la reproduction et le planification familiale, la situation nationale est caractérisée par une progression lente du taux de mortalité maternelle allant de 488 à 469 pour 100.000 naissances vivantes de 1997 à 2003. Parmi les principaux facteurs figurent : les faibles performances de la prise en charge clinique, le phénomène d'avortement des adolescentes et jeunes. Par ailleurs, encore près de 67% des accouchements ont lieu à domicile. Concernant les jeunes, l'année de première grossesse pour les jeunes filles issues des couches vulnérables se situe entre 14 et 16 ans. Le taux de prévalence contraceptive reste faible malgré son augmentation durant ces dernières années, passant de 12% en 1997 à 18 % en 2004 dont les méthodes de longue durée ne représentent qu'une proportion très faible. Près de 24% des femmes qui souhaiteraient utiliser une méthode moderne de contraception n'y a pas accès. La problématique de la sécurité contraceptive reste toujours d'actualité, surtout dans les zones enclavées. Le taux de couverture contraceptive dans les formations sanitaires publiques et privées, avec 15,2% en 2006, reste encore faible. Si 45% des jeunes sont informés sur la planification familiale, seuls 18% utilisaient une méthode contraceptive en 2005. La fécondité reste élevée avec une descendance moyenne par femme de 5,2 enfants tandis qu'environ 34% des jeunes de moins de 20 ans ont déjà eu au moins un enfant. L'objectif du MAP dans ce domaine consiste à réduire le nombre d'enfants par femme de 5,2 à 3 de 2007 à 2012.

Dans le cadre de la réponse nationale aux IST, VIH/SIDA, des engagements politiques ont été pris au plus haut niveau. Ces engagements politiques ont bénéficié de l'appui du SNU par l'application du principe des « three ones ». Des efforts pour la prévention et la prise en charge ont été déployés. Le taux de prévalence du VIH/SIDA chez les femmes enceintes, inférieur à 1%, figure parmi les plus faibles en Afrique subsaharienne. Le maintien de cet acquis reste un défi du MAP en tenant compte de la maîtrise des risques au niveau des secteurs porteurs dont le tourisme et les mines. La réduction de la prévalence de syphilis, qui était de 6% en 2003, fait partie des priorités nationales en matière de lutte contre les IST ; celles-ci constituant une porte d'entrée pour le VIH/SIDA.

Pour faire face à la vulnérabilité de la population, il a été procédé, avec l'appui du SNU, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une Stratégie nationale de pour la gestion des risques et de protection sociale. Le défi consiste en la mise en œuvre de cette stratégie incluant le renforcement des capacités nationales dans les différents domaines abordées dans la Stratégie, y incluse la gestion des catastrophes.

En guise de réponse aux multiples besoins de la population en matière sociale et en conformité avec ses missions spécifiques, le SNU, en consultation avec la partie nationale, compte focaliser son appui sur la réalisation des principaux résultats relatifs à : (i) la promotion d'une éducation équitable et de qualité pour les couches vulnérables ; (ii) l'amélioration de l'accès de la population, en particulier les groupes vulnérables, à des soins préventifs et curatifs et aux informations de qualité. Afin de répondre efficacement à ces besoins, le SNU s'appuiera sur l'approche basée sur le droit, tout en tenant compte de la dimension culturelle.



1.2. Processus de préparation de l'UNDAF

Dès l'annonce de l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique pour le développement national (le MAP), le Comité de pilotage de l'UNDAF a émis une recommandation forte sur la nécessité d'aligner l'UNDAF à ce document. Cette démarche vise à capitaliser les principaux acquis du précédent UNDAF et cadre parfaitement avec l'application de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, plus connu sous la dénomination « Appropriation-Alignement-Harmonisation » (AAH). En amont du processus d'alignement de l'UNDAF au MAP, à la demande du Gouvernement, le SNU a appuyé activement l'élaboration de ce nouveau cadre stratégique.

L'exercice d'alignement constitue une opportunité pour le SNU de se conformer à la réforme des NU qui vise l'accroissement des impacts et l'intégration de ses interventions sur terrain grâce à : (i) une réponse collective aux défis nationaux, (ii) une plus grande focalisation de ses programmes sur les priorités nationales, (iii) une concentration de ses domaines de coopération sur des secteurs pour lesquels il peut faire la différence, et (iv) surtout la recherche de résultats tangibles dans l'amélioration des conditions de vie de la population.

Bénéficiant de tous ces préparatifs collectifs en amont, et de la disponibilité du MAP, le Comité de pilotage a lancé le processus d'alignement sans préparer un bilan commun de pays, étant donné que le MAP fournit déjà une analyse claire des problématiques à résoudre, des défis à relever, des orientations stratégiques à adopter et des activités prioritaires à mettre en œuvre.

Le processus d'élaboration de l'UNDAF, caractérisé par une démarche participative de qualité, a vu l'implication des représentants du Gouvernement, de la Société Civile et du Secteur Privé. Avec l'appui de l'UN *Staff College* et du Groupe de Développement des Nations Unies (UNDG), l'alignement de l'UNDAF au MAP a été opéré de manière rationnelle et a permis de dégager les priorités nationales auxquelles le SNU peut contribuer avec efficacité. La définition des contributions tient compte notamment des avantages comparatifs du SNU et des vocations des Agences en matière de droits humains et de renforcement des capacités nationales en vue de l'atteinte des OMD.



SECTION 2 : RESULTATS DE L'UNDAF

Dans le cadre de l'alignement de l'UNDAF au MAP, les axes de coopération du SNU ont été définis de manière à contribuer efficacement à la réalisation des principaux objectifs et résultats visés par le Gouvernement. Ces axes de coopération tiennent compte d'une part, des liens aux OMD et à la promotion des droits humains et, d'autre part, des domaines d'intervention respectifs des Agences actives à Madagascar. Ils prennent aussi en considération les expériences passées et les perspectives de développement de partenariats possibles et de mobilisation de ressources. Ils sont, par ailleurs, en conformité avec les grandes orientations de la réforme du SNU et mettent en exergue les avantages comparatifs du SNU par rapport aux autres Partenaires Techniques et Financiers du Gouvernement.

Afin de répondre aux besoins les plus pressants exprimés par le Gouvernement dans le cadre des huit Engagements du MAP, l'UNDAF soutient l'effort national de développement à travers son appui dans les cinq domaines de coopération présentés dans le tableau suivant :

N°	Domaines de coopération	Engagements du MAP
1	Gouvernance et Solidarité nationale	1 et 8
2	Infrastructure reliée et Economie à forte croissance	2 et 6
3	Transformation de l'Education	3
4	Développement rural et Environnement	4 et 7
5	Santé, Planning Familial et réponse aux VIH et SIDA	5

Dans tous ces domaines, le SNU agit sous le leadership et la coordination du Gouvernement tant au niveau central, décentralisé que sectoriel. Ceci, en complémentarité avec les efforts de l'Etat et des autres partenaires nationaux et internationaux.

2.1. Effet UNDAF n°1 :

La jouissance par la population, en particulier les groupes les plus pauvres et vulnérables, de leurs droits sociaux, économiques, civils, politiques est améliorée, grâce à une gouvernance participative et solidaire

Madagascar ambitionne d'obtenir en 2011 la note de 60/100 en matière d'Indicateur de l'Etat de Droit selon la classification de la Banque Mondiale (contre 45/100 en 2005). De la même manière, dans le domaine de l'amélioration des Services Publics, l'Indicateur de l'Efficacité de l'Etat devrait passer de 30/100 en 2005 à 60/100 en 2011. En ce qui concerne la Décentralisation, si seulement 1,5 % du Budget Public est géré au niveau des Communes en 2005, ce taux devrait atteindre 10% en 2011.

En tant que contribution du SNU aux Engagements 1 et 8 du MAP et en réponse aux défis identifiés plus haut, sept Effets Programmes Pays ont été retenus. Ces Effets sont précisés dans la Matrice de Résultats. Les domaines complémentaires visés concernent: (i) l'amélioration de la connaissance et de l'exercice des droits fondamentaux, (ii) le renforcement des piliers de l'Intégrité de l'Etat définis dans le cadre du Programme National pour la Bonne Gouvernance, (iii) l'amélioration des services publics y inclus les services d'état civil, (iv) le renforcement des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Services Techniques Déconcentrés ; (v) l'amélioration de la gestion des Risques et Catastrophes, (vi) l'amélioration de la Gouvernance économique à travers le renforcement du Système de Planification, de Suivi et d'Evaluation à tous les niveaux et incluant le Système Statistique. Ce résultat devrait permettre, entre autres, la disponibilité de données qui faciliterait le suivi et l'évaluation des programmes nationaux et des OMD. Enfin, le dernier résultat concerne la prise en compte de la dimension genre dans le cadre juridique et institutionnel au niveau national, régional et local. Deux programmes conjoints seront développés dans ce domaine, à savoir: l'exercice des droits fondamentaux et l'appui à la décentralisation. En matière de gestion des risques et catastrophes, le SNU élaborera des Plans annuels intégrés inter agences.



[Handwritten signatures and initials in blue ink]



2.2. Effet UNDAF n°2 : Une croissance économique inclusive, promue, favorable aux groupes vulnérables

Le MAP prévoit un taux de croissance de 7% à 10% par an pour la période 2007-2011, contre 4,9% en 2006. Mais il faut s'assurer que cette croissance puisse se traduire par une réduction sensible de la pauvreté.

Les facteurs défavorables à une forte croissance économique réductrice de la pauvreté identifiés dans le MAP sont nombreux. Parmi ces facteurs figurent : l'instabilité macroéconomique ; le faible niveau d'investissement, dont en particulier les Investissements Directs Etrangers ou IDE ; la faible productivité de la main d'œuvre due essentiellement au manque de qualification, au sous-emploi et à l'inadéquation entre l'éducation et les besoins de l'emploi ; la défaillance du système financier caractérisée notamment par le faible niveau d'accès aux services financiers et le taux d'intérêt élevé pour les emprunts ; et le faible niveau de compétitivité sur le marché international dû entre autres au manque de conformité à la qualité et aux normes requises.

Pour appuyer l'émergence de cette croissance à la fois forte et inclusive, le SNU compte apporter des réponses appropriées à certaines préoccupations exprimées dans le MAP et y marquer son empreinte. Ainsi, l'UNDAF se concentre-t-il dans la création de cadres favorables à : (i) la création d'emplois et de revenus ; (ii) l'amélioration de la compétitivité du secteur privé ; (iii) l'amélioration de l'accessibilité aux services financiers et de l'efficacité des Institutions de Micro Finances (IMF) ; et (iv) l'accroissement des Investissements Directs Etrangers (IDE). Il importe de souligner que les résultats attendus de l'appui du SNU en matière de croissance économique concernent non seulement le niveau macroéconomique mais également et surtout les niveaux régional et local.

Le faible niveau d'accès de la population aux infrastructures de base fait également partie des facteurs de blocage au développement de Madagascar. Les besoins les plus pressants et les priorités exprimés dans le MAP concernent : les infrastructures de communication (transports, routes et télécommunication), l'électrification, la météorologie, l'eau et l'assainissement. Compte tenu des principes d'efficacité et d'avantage comparatif devant régir le choix des axes de coopération, l'UNDAF 2008-2011 se concentre sur le secteur « Eau et Assainissement » qui fait partie d'ailleurs des OMD. La stratégie d'intervention du SNU dans ce domaine consiste à favoriser l'accès des groupes vulnérables aux services relatifs à l'eau et à l'assainissement.

2.3. Effet UNDAF n°3 :

La population la plus pauvre des zones les plus vulnérables bénéficie d'une éducation équitable et de qualité

Le MAP considère l'Education comme un des principaux piliers de la création d'une Nation compétitive et performante. L'objectif stratégique du MAP consiste en la mise en place d'un système éducatif répondant aux normes de qualité et de d'efficacité internationales. L'allongement du primaire de 5 à 7 années figure parmi les importantes réformes entreprises.

Les principaux besoins et problématiques en matière d'éducation et auxquels le gouvernement devrait faire face portent notamment sur : l'insuffisance de l'éducation parentale et du préscolaire : en 2005, 5% seulement des enfants de 3 à 5 ans fréquentaient un centre préscolaire ; le faible niveau d'efficacité de l'éducation primaire, avec un taux d'achèvement du primaire de 56% en 2005 ; l'importance des écarts entre les garçons et les filles au niveau de l'éducation post-primaire et entre les catégories sociales, les régions et les milieux urbain et rural ; l'analphabétisme ; et l'amélioration de l'environnement scolaire.

L'effet escompté de l'UNDAF dans le domaine de l'éducation concerne l'accès de la couche la plus pauvre des zones les plus vulnérables à une éducation équitable et de qualité. En référence aux objectifs du MAP, le SNU attend contribuer dans l'atteinte des objectifs suivants : (i) faire bénéficier, d'ici 2011, les enfants de moins de 6 ans, des zones les plus vulnérables, de dispositifs d'éducation parentale ; (ii) améliorer significativement le taux d'achèvement du primaire de 7 années, notamment dans les zones vulnérables ; et (iii) augmenter le nombre des jeunes/adolescents exclus du système scolaire et celui des filles à risque d'abandonner en fin de cycle primaire, qui bénéficient d'opportunités éducatives.



Handwritten signatures and initials in blue ink.

2.4. Effet UNDAF n° 4 :

Les conditions de vie et la productivité des populations des zones ciblées sont améliorées

Les objectifs prioritaires définis dans le MAP dans le domaine du développement rural consistent notamment à : sécuriser la propriété foncière, améliorer l'accès au financement rural, lancer une révolution verte durable, promouvoir les activités orientées vers le marché, diversifier les activités agricoles et accroître la valeur ajoutée agricole et promouvoir l'agrobusiness. Ces objectifs découlent de l'analyse des principaux facteurs entravant le développement et la croissance du secteur agricole.

En cohérence avec les orientations politiques du Gouvernement telles que définies dans le MAP et en référence aux OMD, le SNU compte focaliser son appui dans l'amélioration des conditions de vie et de la productivité des populations dans certaines zones ciblées. Les contributions prévues visent notamment l'augmentation des revenus des populations rurales pauvres dans les zones à risques à travers l'appui : (i) au renforcement des capacités techniques des services fonciers ; (ii) à l'amélioration du rendement agricole ; (iii) à la facilitation de l'accès des populations défavorisées au financement ; (iv) à la diversification et à l'augmentation des revenus non agricoles ; et (v) à l'amélioration de l'organisation des productions dans les filières porteuses ainsi que leurs accès aux marchés.

Dans le domaine de l'Environnement, la mise en œuvre des trois phases du Programme Environnemental, qui s'étale sur 15 ans depuis le début des années 90, a suivi le principe de l'« *adaptive management* ». Ainsi, cette mise en œuvre a évolué suivant l'évolution du contexte écologique et socio-économique de Madagascar, notamment la mise en place et le renforcement des institutions nationales pour la gestion de l'environnement, le transfert de gestion des ressources naturelles aux communautés locales de base, le concept d'« écorégion », l'engagement du Président de tripler la superficie des aires protégées d'ici 2010, portant cette superficie de 1,7 millions d'hectare à 6 millions d'hectare (Vision Durban), et enfin, la gestion à « visage humain » des aires protégées. Environ 2 millions d'hectare ont reçu un statut temporaire d'aire protégée en 2005 et 2006 ; ce, en attendant un statut définitif qui sera encore précédé de démarches socio-économiques et scientifiques.

Parallèlement, l'intégration de la dimension environnementale (*mainstreaming*), dans toutes planifications et programmes de développement, constitue l'une des bases qui assure les assises de la gestion de l'environnement à Madagascar. Cette intégration traduit la reconnaissance de la gestion rationnelle des ressources naturelles comme base du développement durable.

Dans le Madagascar Action Plan (MAP), les ressources naturelles de Madagascar sont considérées comme un capital naturel qui fournira les services environnementaux nécessaires au développement du pays. C'est ainsi que « prendre soin de l'environnement » constitue l'engagement 7 du MAP, pour (re)faire de la Grande Ile une « Ile verte », en prenant soin, d'aimer et de protéger le patrimoine naturel malgache. Les principaux défis du MAP concernent : la conservation et la valorisation de la biodiversité par l'augmentation des aires protégées ; la réduction du processus de dégradation des ressources naturelles ; le développement du réflexe environnemental à tous les niveaux ; et le renforcement de l'efficacité de l'Administration forestière.

Face à l'importance des besoins exprimés par le gouvernement en matière d'environnement et en coordination avec les autres Partenaires Techniques et Financiers concernés, le SNU compte apporter un appui significatif dans certains domaines précis visant notamment : (i) le renforcement des responsabilités des Communes et des Communautés en matière de conservation des ressources naturelles en général, et de la biodiversité en particulier ; (ii) l'application, au niveau décentralisé, des politiques et des plans sectoriels intégrant la dimension environnementale ; et (iii) la promotion de la production d'énergie propre et/ou durable.

2.5. Effet UNDAF n° 5 :

L'accès des populations à des soins préventifs et curatifs de santé et aux informations de qualité est amélioré

Dans le cadre de la mise en œuvre des défis mentionnés dans le MAP en matière de santé, et sur la base de la connaissance des principales problématiques et des priorités nationales, le SNU focalisera sa contribution sur la création d'un environnement favorable pour un meilleur accès de la population, en particulier les groupes vulnérables, aux informations et services de santé de qualité.

Afin de capitaliser les acquis et les expériences spécifiques des Agences concernées par ce domaine, plusieurs résultats traitant l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur santé sont définis en consultation avec le Gouvernement. Les résultats et les appuis identifiés dans le cadre de cet UNDAF 2008-2011 concernent notamment : (i) la mise en place de cadre de formulation des politiques de santé ; (ii) l'amélioration de la fourniture de services préventifs, curatifs et promotionnel à la population en général, et aux groupes vulnérables dans les zones prioritaires, en particulier ; (iii) le renforcement du contrôle des principales maladies transmissibles dont le paludisme et la tuberculose ; (iv) l'amélioration de l'accès et de l'utilisation, par la population des régions prioritaires, des services de Santé de la Reproduction incluant la Santé maternelle et néonatale ainsi que la Planification Familiale ; (v) l'intensification de la réponse nationale face aux IST, VIH/SIDA : système d'information, accès aux services essentiels de prévention et de prise en charge ; et (vi) le renforcement de la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Il importe de noter qu'un Plan de travail pluriannuel du programme élargi de vaccination sera défini et appuyé par les agences concernées.



[Handwritten signatures and initials in blue ink]



SECTION 3 : INITIATIVES EN DEHORS DE L'UNDAF

L'essentiel de l'assistance du SNU est développé dans l'UNDAF. En cas de nécessité, et sur sollicitation du Gouvernement, les Agences sont en mesure d'apporter des contributions spécifiques dans d'autres domaines non couverts par l'UNDAF. Les interventions hors UNDAF doivent cependant cadrer avec le mandat des Agences concernées.

Dans le cas d'interventions hors UNDAF d'une certaine envergure, le Comité de Pilotage devra être tenu informé des éventuelles répercussions sur la réalisation des résultats de l'UNDAF. Des ressources budgétaires afférentes aux interventions hors UNDAF seront prévues dans le cadre des Programmes de Travail respectifs des Agences.



SECTION 4 : BESOINS ESTIMATIFS DE FINANCEMENT

Le montant global des besoins de financement nécessaires à la mise en œuvre de l'ensemble des activités du SNU dans le cadre de cet UNDAF est estimé à 304 millions USD environ. Il résulte de l'évaluation des principales activités correspondantes aux résultats des cinq domaines prioritaires d'intervention. Le budget prévisionnel des actions du SNU pour la mise en œuvre des résultats de l'UNDAF a été établi sur la base de coûts historiques ; lesquels coûts sont appliqués généralement par les Agences en matière de gestion de fonctionnement courant, d'assistance technique et de fourniture de produits ou de services.

L'enveloppe budgétaire de l'UNDAF comprend aussi bien les ressources internes des Agences que des ressources restant à mobiliser. Une action de plaidoyer sera entreprise par le SNU et les Agences afin de boucler les budgets nécessaires à l'atteinte des résultats de l'UNDAF. Ainsi, l'enveloppe budgétaire de l'UNDAF pourrait - elle aussi faire l'objet de révisions annuelles.

SECTION 5 : MISE EN ŒUVRE



5.1. Stratégies et modalités de mise en œuvre

Compte tenu de son mandat et de ses avantages comparatifs, le SNU mettra en œuvre des stratégies d'intervention basées sur: (i) le renforcement des capacités nationales par la formation, l'appui institutionnel; (ii) le plaidoyer et les conseils en matière de politiques et de stratégies, notamment par rapport à son rôle normatif; (iii) l'apport de l'assistance technique selon les besoins; et (iv) la facilitation de la fourniture des services.

Le SNU compte contribuer efficacement à l'amélioration significative des conditions de vie de la population. A cet effet, il appuiera l'approche décentralisée mise en œuvre par le Gouvernement; il appliquera aussi les modalités de programmation qui optimisent la synergie et la cohérence interne de ses actions. Soucieux de la qualité des résultats de l'UNDAF et de l'efficacité des appuis apportés, le SNU privilégiera: (i) des plans de travail conjoints, chaque fois qu'un produit rassemble deux agences et plus, dans le cadre de la Santé, Gouvernance, Education en particulier; (ii) des projets conjoints, chaque fois qu'un produit ou un effet programme pays d'envergure est réalisé par deux agences ou plus dans un site géographique déterminé, dans le cadre de la Gestion des risques et catastrophes notamment; (iii) des programmes conjoints, lorsqu'un produit d'un effet programme pays ou un effet UNDAF rassemble deux agences ou plus et intéresse un partenaire de mise en œuvre; (iv) l'identification commune des régions et zones prioritaires où les interventions intégrées pourraient modifier significativement les conditions de vulnérabilité de la population.

La planification conjointe doit sous-tendre toutes les modalités de programme de manière à accroître progressivement la coordination des différentes phases de planification, budgétisation et suivi et évaluation. Conformément à l'esprit de la Déclaration de Paris et aux réformes des Nations Unies, le SNU privilégiera l'approche HACT ou « *Harmonized Approach for Cash Transfert* » comme mode de transferts des ressources afin d'augmenter le taux de réalisation des programmes et surtout de réduire les coûts de transactions.

5.2. Structure de coordination et de mise en œuvre

Le système de coordination est simple et implique 3 niveaux, à savoir: le Comité de Pilotage de l'UNDAF, les Groupes d'Effet UNDAF et les Groupes thématiques. Les principales missions des entités se présentent comme suit:

- le Comité de Pilotage donne les orientations politiques et stratégiques de l'UNDAF, assure la coordination générale et la supervision de la mise en œuvre de l'UNDAF et est responsable de l'atteinte des résultats de l'UNDAF;
- les Groupes d'Effet UNDAF sont chargés d'assurer la coordination technique de la réalisation des effets UNDAF, de suivre et d'évaluer les résultats intermédiaires, d'exécuter une bonne stratégie de communication UNDAF. Ils sont responsables de la bonne exécution des programmes et plans de travail. Ils élaborent les Rapports de progrès (*Standard Progress Report*) qui alimenteront la Revue annuelle de l'UNDAF. Ces Groupes d'Effet peuvent s'organiser en Groupes Thématiques en charge spécifiquement d'un ou plusieurs secteurs relevant d'un Effet UNDAF.

Deux Groupes transversaux seront également mis en place, à savoir: i) le Groupe de Travail Suivi & Evaluation, responsable entre autres du suivi des OMD et de l'UNDAF; et ii) le Groupe de Travail chargé de la Communication (*UN Communication Group*)



responsable du développement et de la mise en œuvre d'une stratégie de communication accompagnant et facilitant la mise en œuvre de l'UNDAF.

La mise en œuvre des programmes relèvera de la compétence des partenaires de mise en œuvre ou d'exécution (*implementing partners*). Ces derniers ont pour mission de réaliser les plans de travail et programmes selon les accords établis. Ils peuvent inclure des entités publiques, des CTD, des ONG ou des groupes du secteur privé. Ils sont redevables des résultats des programmes et projets identifiés.

5.3. Développement du partenariat

Le SNU entend développer un partenariat élargi afin de s'assurer qu'il y a cohérence entre les interventions du Gouvernement, celles des Agences des Nations Unies et des autres Organismes de coopération internationale et bilatérale.

Il convient de souligner que la mise en œuvre de l'UNDAF doit se fonder sur un partenariat caractérisé par un leadership du Gouvernement dans la vérification de l'adéquation des actions menées à travers les Nations Unies au regard des priorités nationales ; et être fondée sur la coordination de la coopération avec ses partenaires. Il s'agira en particulier, d'assurer une meilleure articulation de l'UNDAF avec les autres cadres de coopération. Le rôle du Gouvernement consiste à impulser la coordination, à travers tout processus et tout travail de programmation, relatifs à la mise en œuvre de l'UNDAF.

Le partenariat concernera les trois niveaux stratégique, technique et financier. Le SNU développera le partenariat stratégique avec les parties prenantes sur des préoccupations majeures afin de retenir d'un commun accord la meilleure coordination des interventions au niveau politique et institutionnel. Il s'agit de renforcer en particulier les capacités de leadership du Gouvernement dans le pilotage et la mise en œuvre des réformes.

Le Partenariat technique s'opère lorsqu'il s'agit d'identifier les meilleures approches qui pourront également engendrer une meilleure coordination opérationnelle et éviter la redondance et la duplication souvent nuisible. La coordination opérationnelle concernera notamment le choix des stratégies d'intervention sur terrain, des actions et des zones d'intervention.

Sous la coordination du Gouvernement, le SNU développera un partenariat financier dynamique avec les Bailleurs de fonds. Il s'agira de faire des plaidoyers en faveur de la mobilisation des ressources additionnelles nécessaires à l'atteinte des OMD et également d'une utilisation plus efficace des ressources disponibles.

En ce qui concerne la communication, un mécanisme spécifique sera mis en place pour accompagner ces partenariats. Ce mécanisme prévoit entre autres : (i) des réunions communes de planification et de suivi et évaluation ; (ii) des missions de visites conjointes sur terrain pour mesurer les progrès ; (iii) des revues conjointes pour la réorientation des actions ; et (iv) la circulation régulière et transparente des informations incluant le partage des résultats d'analyses et de documentations pertinentes.

SECTION 6 :

SUIVI ET EVALUATION



6.1. Mécanisme de Coordination du Suivi & Evaluation

Dans le cadre de la mise en œuvre du MAP, le gouvernement procède à la mise en place et à l'opérationnalisation d'un Système national de Planification, de Budgétisation, de Suivi et d'Evaluation. L'alignement de l'UNDAF 2008-2011 au MAP vise à favoriser son intégration dans ce système national. A cet effet, le Suivi et l'Evaluation de la mise en œuvre de l'UNDAF va s'appuyer, dans la mesure du possible, sur les mécanismes et dispositifs nationaux. Compte tenu des nouvelles priorités du MAP et de l'UNDAF, de nouveaux indicateurs de suivi et d'évaluation relatifs aux résultats correspondants ont été définis. Ainsi, l'établissement de la situation de référence (valeurs des Indicateurs états zéros) de certains indicateurs est-il programmé en début de la mise en œuvre de l'UNDAF.

Dans l'objectif d'améliorer son efficacité, le SNU renforcera son système interne de Suivi et Evaluation. Le mécanisme y afférent comprend le Comité de Pilotage de l'UNDAF, les Groupes d'Effet et les Groupes Thématiques appuyés par le Groupe de Travail Suivi et Evaluation. Il est soutenu par un Responsable chargé de Suivi-Evaluation rattaché au Bureau du Coordonnateur Résident du SNU. Ce Responsable assure notamment : (i) la conception et la mise en place du système de Suivi-Evaluation de l'UNDAF et des OMD, (ii) la préparation, la mise en œuvre et le suivi du calendrier de Suivi-Evaluation de l'UNDAF et des Plans de Travail des Groupes d'Effet et des Groupes Thématiques; (iii) la gestion de la base de données UNDAF et l'élaboration des rapports de suivi de l'UNDAF, et (iv) l'appui technique, l'animation et la facilitation pour le renforcement des capacités en suivi-évaluation du Comité de Pilotage et des Groupes d'Effet.

6.2. Renforcement des Capacités nationales de Suivi&Evaluation

Le pays connaît présentement un problème de fiabilité de données, car le dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), qui constitue l'unique base de sondage pour les enquêtes, date de 1993. La mise en œuvre du troisième RGPH, prévu initialement pour 2005, a connu un retard important. Dans le cadre du présent UNDAF, le Système des Nations Unies procède à la mise en œuvre d'un Plan d'action conjoint de renforcement des capacités nationales de Planification et de Suivi et Evaluation. L'appui porte essentiellement sur la mise en œuvre: (i) du Système unifié de Planification, de Budgétisation, de Suivi et d'Evaluation ; et (ii) de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS). Un accent particulier est accordé à l'appui à l'opérationnalisation des outils relatifs au suivi des financements extérieurs (SEQUOIA) et à l'exploitation des données statistiques nationales et décentralisées (DEVINFO). La contribution du SNU est menée en étroite collaboration avec les autres Partenaires au développement dont la Banque Mondiale, l'Union Européenne et la BAD. Elle s'inscrit d'ailleurs dans le Programme National pour la Bonne Gouvernance initié et coordonné par le Gouvernement.



6.3. Principaux Risques et Hypothèses

Les principaux facteurs susceptibles d'affecter l'obtention des résultats de l'UNDAF se présentent comme suit :

- (i) le risque d'instabilité politique dans le cas où le mouvement de contestation de l'opposition sur les résultats des élections ne serait pas maîtrisé par le Gouvernement ;
- (ii) le risque d'instabilité macroéconomique pouvant provenir soit de politiques gouvernementales non appropriées, soit de chocs externes tels que la flambée du prix du pétrole sur le marché international ou une importante détérioration des termes de l'échange ;
- (iii) le risque dû à la vulnérabilité de Madagascar aux catastrophes naturelles telles que les cyclones, les inondations, la sécheresse et les invasions acridiennes.

En ce qui concerne les principales hypothèses portant sur la mise en œuvre de l'UNDAF, il importe de mentionner en particulier :

- (i) la prise de responsabilité et le leadership à tous les niveaux de gouvernement ;
- (ii) l'appropriation, par tous les acteurs concernés, des nouveaux outils et instruments de Planification, de Budgétisation, de Suivi et d'Évaluation développés dans le cadre de l'application du concept de Gestion Axée sur les Résultats ;
- (iii) la gestion rationnelle des Agents de l'Etat dont la maîtrise du turnover.

Dans l'objectif d'atténuer les éventuels effets des risques potentiels, le SNU renforcera son appui dans les principaux domaines suivants : (i) appui au processus électoral pour la consolidation de la démocratie et de la participation citoyenne ; (ii) appui au développement d'outils de gestion économique ; et (iii) appui à la Gestion des Risques et des Catastrophes. Ces appuis sont prévus dans la mise en œuvre de cet UNDAF 2008-2011.

SECTION 7 : TABLEAUX

7.1. Matrice des Résultats

Domaine de coopération de l'UNDAF : GOUVERNANCE et SOLIDARITE
Priorités ou buts nationaux : Engagement 1 : Gouvernance responsable & Engagement 8 : Solidarité Nationale

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES (USD)

Effet UNDAF n°1 :		
LA JOUISSANCE PAR LA POPULATION, EN PARTICULIER LES GROUPES LES PLUS PAUVRES ET VULNERABLES, DE LEURS DROITS SOCIAUX, ECONOMIQUES, CIVILS, POLITIQUES EST AMELIOREE, GRACE A UNE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE ET SOLIDAIRE		
Programmables :	A mobiliser :	
BIT : 2,505,777	BIT : 2,005,200	
PNUD: 13,456,000	FAO : 2,000,000	
UNFPA : 4,000,000	PAM : 9,592,000	
TOTAL : 19,961,777	PNUD : 8,400,000	
	UNFPA : 2 800,000	
	UNICEF : 8,850,000	
	TOTAL : 33,647,200	

Effets (outcomes) des programmes pays

1.1 Les droits fondamentaux des populations sont mieux connus, appliqués et exercés (BIT - PNUD - UNFPA - UNICEF)

1.1.1 Les citoyens sont capables de réclamer leurs droits aux obligations (BIT - PNUD - UNFPA - UNICEF)

Ministères en charge de la Justice, de l'Intérieur : Leadership
Tous les ministères; le Parlement. ENMG, Organisations d'employeurs, Plate-forme de la société civile, ONGs et Associations de défense des droits de l'homme, média, secteur privé : Appui technique

CTD, FKT. Syndicats des travailleurs : Mise en œuvre

1.1.2 L'exercice et la connaissance par les citoyens de leurs droits humains, y compris les droits de recours sont améliorés. (BIT - PNUD - UNFPA - UNICEF)

Ministères chargés du Travail, de la Sécurité publique, de la Justice, de l'Intérieur, de la Défense : Leadership
BIANCO, CSI, CNDH, Organisations d'employeurs, Plate-forme de la société civile, OSC, ONGs et Associations de défense des droits de l'homme, média, Médiature : Appui technique
CTD, FKT : Mise en œuvre

<p>1.1.3 Les lois nationales sont conformes aux instruments internationaux sur les droits humains et les mécanismes de protection et de réparation sont mis en place. (BIT - PNUD - UNFPA - UNICEF)</p>	<p>Ministère chargé de la Justice : Leadership Autres ministères, le Parlement, OSC : Appui technique Syndicat des travailleurs, CTD, FKT : Mise en œuvre</p>
<p>1.2 L'exercice par les institutions concernées par l'équilibre des trois pouvoirs, des médias et société civile de leurs rôles et attributions est plus efficace (BIT - PNUD - UNFPA - UNICEF)</p>	<p>1.2.1 Les fonctions législatives, de contrôle et conseil et de représentation sont renforcées. (PNUD - UNFPA - UNICEF)</p> <p>1.2.2 Les capacités de mobilisation citoyenne et d'interface des Organisations de la Société Civile (OSC) partenaires sont améliorées. (BIT - PNUD - UNICEF)</p> <p>1.2.3 La capacité nationale en matière d'organisation des élections est renforcée. (PNUD)</p>
<p>1.3 Les usagers ont accès aux services publics de qualité, les utilisent et les rendent transparents et soucieux du feedback (BIT - PNUD - UNICEF)</p>	<p>Présidence : Leadership Coordination Générale du PREA : Appui technique Ministères et CTD : Mise en œuvre</p>
<p>1.4 Les CTD et les STD dans les régions ciblées assument efficacement leur mission de développement économique et social et assurent la gouvernance participative et solidaire (PNUD - UN HAB - UNICEF)</p>	<p>Présidence : Leadership Tous les ministères : Mise en œuvre</p> <p>Ministère chargé de la Décentralisation : Leadership, Autres ministères : Appui technique Banque Mondiale, UE, Suisse, France, USAID, Allemagne : Appui technique et financier CTD : Mise en œuvre</p>
<p>1.5 La vulnérabilité des populations aux risques sociaux, chocs et catastrophes est réduite (BIT - FAO - OMS - PAM - PNUD - UNFPA - UNICEF)</p>	<p>Ministère chargé de la Décentralisation : Leadership, Autres ministères, STD : Appui technique CTD : Mise en œuvre</p> <p>Primateur, Ministère chargé de l'Intérieur : Leadership Autres ministères et organismes rattachés : Appui technique BNGRC, CTD : Mise en œuvre</p> <p>Ministère chargé de l'Intérieur : Leadership Autres ministères et organismes rattachés : Appui technique BNGRC : Mise en œuvre</p> <p>Ministères chargés de l'Intérieur, de la Justice : Leadership, CTD : Mise en œuvre</p>

<p>1.6 Les décisions socioéconomiques sont basées sur des systèmes d'information améliorée et des outils performants de planification et de suivi évaluation (BIT - PNUD - UNFPA - UNHABITAT - UNICEF)</p>	<p>1.6.1 Des systèmes d'information socioéconomiques et démographiques efficaces et efficaces au niveau sub-régional, national, sectoriel et décentralisé (PNUD - UNFPA - UNICEF- UNHABITAT - BIT)</p> <p>1.6.2 Les capacités nationales sur l'utilisation des outils de planification, de coordination, d'exécution, de suivi, évaluation et de rapportage sont améliorées (SNAT, SRAT, PRD, PCD, PUDI, PUDe, PDQ) (PNUD - UNFPA - UNHABITAT, UNICEF)</p>	<p>Présidence, Primature : Leadership Tous les ministères, STD, CTD : Appui technique USAID, UE, Banque Mondiale : Appui technique et financier INSTAT : Mise en œuvre</p> <p>Ministère chargé de la Décentralisation : Leadership et Coordination Tous les Ministères, INSTAT : Appui technique Banque Mondiale : Appui financier</p>	
<p>1.7 Les disparités de genre sont réduites au niveau national, régional et local (PNUD - UNFPA - UNICEF)</p>	<p>1.7.1 La dimension genre est intégrée dans le cadre juridique et institutionnel national (PNUD - UNFPA - UNICEF)</p> <p>1.7.2 La parité homme-femme est améliorée dans toutes les sphères de prise de décisions (PNUD - UNFPA)</p> <p>1.7.3 Les mécanismes d'information, d'orientation, de suivi évaluation, de promotion du genre sont mis en place et performants (PNUD - UNFPA - UNICEF)</p>	<p>Ministère de la Justice : Coordination Tous les ministères : Appui technique Parlement : Leadership et mise en œuvre</p> <p>Gouvernement, Parlement : Leadership OSC, Secteur privé, Syndicat des travailleurs, Organisation d'employeurs : Facilitation et mise en œuvre</p> <p>Ministère chargé de la Population : Leadership Ministère chargé de la Communication et ORTM : appui technique et facilitation Tous les ministères, CTD, Secteur privé et OSC : mise en œuvre</p>	

MODALITES DEPROGRAMME : Synergie : Programmation conjointe au niveau de tout ce qui est transversal (e-gouvernance, décentralisation) et effort de programmation à poursuivre. Le groupe thématique constituera le mécanisme de coordination interne et élargie à tous les acteurs (travail des enfants, citoyenneté, Droits)

Domaine de coopération de l'UNDAF :

**INFRASTRUCTURES RELIEES
ET ECONOMIE A FORTE CROISSANCE**
Engagement 2 : Infrastructure reliée

Priorités ou buts nationaux :

Engagement 6 : Economie à forte croissance

Effet UNDAF n°2 :

**UNE CROISSANCE ECONOMIQUE
INCLUSIVE, PROMUE, FAVORABLE AUX
GROUPES VULNERABLES**

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES (USD)

Programmables :
BIT : 16,000
PNUD: 6,000,000
TOTAL: 6,016,000

A mobiliser :
BIT : 69,000
FAO : 2,000,000
ONUDI : 14,700,000
PNUD : 12,000,000
UNICEF : 4,350,000
TOTAL : 33,119,000

Effets (outcomes) des programmes pays

2.1. L'Accès durable des groupes vulnérables aux infrastructures de base (eau et assainissement) est amélioré (OMS – PNUD – UNFPA – UNICEF)

2.1.1 Le Cadre institutionnel et programmatique du secteur eau et assainissement est opérationnel

(OMS – PNUD – UNFPA – UNICEF)

2.1.2 Les Infrastructures d'eau potable et d'assainissement sont mises en place dans les zones d'intervention

(PNUD – UNICEF)

2.2. L'accès des populations, en particulier les groupes vulnérables, aux opportunités et activités génératrices de revenus et d'emplois durables est amélioré (BIT-FAO-FENU-ONUDI-PNUD)

2.2.1 Le Cadre légal et institutionnel de promotion de l'emploi est mis en place et opérationnel

(BIT – FAO – PNUD – ONUDI)

Produits (outputs) des programmes pays

Rôle des partenaires

Primature et Ministère chargé de l'Eau et de l'Assainissement : Leadership

Banque Mondiale, Union Européenne, BAD : Financement

Primature et Ministère chargé de l'Eau et de l'Assainissement : Leadership

Ministère chargé de l'Economie et du Plan : Appui à l'opérationnalisation du mécanisme de suivi

Ministère en charge de l'emploi : Leadership

Ministère en charge de la formation professionnelle : Exécution technique

Sociétés Civiles : Appui technique

Chine, Italie, Norvège : Assistance technique

<p>2.2.2 Les Métiers et la formation mis en adéquation avec les besoins et les opportunités économiques dans les régions, Communes et Fokontany (BIT – FAO – ONUDI - PNUD)</p>	<p>Ministère chargé de l'Emploi – OMEF : Initiateur et conducteur du processus Ministère en charge de la formation professionnelle : Exécution technique Ministère en charge du Secteur Privé : Appui technique Régions, Communes, Fokontany : Mise en œuvre</p>
<p>2.2.3 Les jeunes et les femmes sont accompagnés dans leurs initiatives de création d'emploi et de revenus. (BIT – FAO – FENU – PNUD - UNFPA)</p>	<p>MAEP : Appui technique sur le terrain. Société Civile : Formation sur le tas Institutions financières : Appui en micro-crédit</p>
<p>2.2.4 L'insertion des analphabètes, en particulier les jeunes, dans la vie active est améliorée. (PNUD – UNESCO – UNFPA - UNICEF)</p>	<p>MENRES : Coordination MSPFPS, Ministère chargé de l'Emploi : Facilitation ONG : Mise en œuvre</p>
<p>2.3. La compétitivité du Secteur privé est améliorée (BIT – FIDA- ONUDI- PNUD)</p>	<p>Ministère en charge du Secteur Privé : Leadership BM : Appui financier et technique</p>
<p>2.3.2 Les Capacités nationales de négociation commerciale sont renforcées dans le cadre des accords multi et bilatéraux</p>	<p>Ministère chargé du Secteur Privé : Leadership BM : Appui technique et financier CCI : Appui technique</p>
<p>2.3.3 Les capacités des PME sont renforcées par la mise en place des CERDIC (FIDA - ONUDI)</p>	<p>Ministère chargé du Secteur Privé : Leadership Fédérations des Chambres de Commerce et de Métiers : Appui technique</p>
<p>2.3.4 Les institutions et les entreprises sont mises à niveau aux normes et standards internationaux (BIT- FIDA- ONUDI-PNUD)</p>	<p>Présidence, Ministère chargé du Secteur Privé : Leadership Bureau National des Normes : Appui technique Banque Mondiale : Appui financier et technique</p>
<p>2.4. L'accès des populations, en particulier les couches vulnérables, au financement de leurs activités productives est amélioré (BIT – FENU – ONUDI - PNUD)</p>	<p>Ministère chargé des Finances et du Budget : Coordination, mise en œuvre stratégie nationale microfinance en collaboration avec MAEP Associations Professionnelles : Représentation des intérêts des membres mutualistes et non mutualistes. CSBF : Délivrance des agréments et surveillance du respect de la loi UE, BM, AFD, MCA, BAD, FIDA, USAID : Appui technique et financier</p>
<p>2.4.2 Les performances techniques, financières et organisationnelles des IMF sont assurées (BIT – FENU - PNUD)</p>	<p>Ministère chargé des Finances et du Budget : Coordination, mise en œuvre stratégie nationale microfinance en collaboration avec MAEP CGAP : Formation technique</p>

2.4.3 L'Offre de services financiers est adaptée aux besoins des plus défavorisés, notamment les femmes
(BIT – FENU - PNUD)

Ministère Finances et Budget : Leadership
IFM :

2.4.2 Les performances techniques, financières et organisationnelles des IMF sont assurées
(BIT – FENU - PNUD)

Ministère chargé des Finances et du Budget : Coordination, mise en œuvre stratégie nationale microfinance en collaboration avec MAEP
CGAP : Formation technique

2.4.3 L'Offre de services financiers est adaptée aux besoins des plus défavorisés, notamment les femmes
(BIT – FENU - PNUD)

Ministère Finances et Budget : Leadership
IFM :

2.4.4 Le mécanisme de capital risque dans les pôles de croissance est opérationnel
(ONUUDI)

ME – MFB – EDBM - Secteur Privé – CSBF -
IFC, AFD

**2.5. Les Investissements Directs
Étrangers sont promus
(ONUUDI)**

2.5.1 La stratégie nationale des investissements est mise en œuvre.
(ONUUDI)

Ministère chargé du Secteur Privé : Leadership et coordination
Ministère des Finances et du Budget : Mise en œuvre
Ministères en charges des Secteurs Porteurs (Mines, Tourisme),
EDBM : facilitation et appui
BM : Appui technique et financier

2.5.2. La capacité de production des secteurs porteurs est améliorée
(ONUUDI)

Ministère chargé du Secteur Privé : Leadership
EDBM : facilitation et appui
Chambre de commerce : Appui technique

2.5.3 Les capacités des institutions de promotion des investissements sont renforcées.
(ONUUDI)

Ministère chargé du Secteur Privé : Leadership
EDBM : facilitation et appui
Chambre de commerce : Appui technique

2.5.4 Les partenariats entre entreprises nationales et internationales (joint venture) sont développés
(ONUUDI)

Ministère chargé du Secteur Privé : Leadership
EDBM : facilitation et appui
Chambre de commerce : Appui technique

MODALITES DE PROGRAMME : Réunion trimestrielle du groupe thématique SNU ; recherche des complémentarités et synergie entre les programmes des agences SNU, particulièrement sur terrain.

Domaine de coopération de l'UNDAF : TRANSFORMATION DE L'EDUCATION

Priorités ou buts nationaux : Engagement 3 :

- Défi 1- Petite Enfance
- Défi 2- Education Primaire
- Défi 6- Alphabétisation
- Défi 7- Capacités des jeunes

Effet UNDAF n°3 :

LA POPULATION LA PLUS PAUVRE DES ZONES LES PLUS VULNERABLES BENEFICIE D'UNE EDUCATION EQUITABLE ET DE QUALITE

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES (USD)

A mobiliser :

BIT :	1,000,000
PAM :	9,535,000
PNUD : pm (inclus dans Effet N°2)	
UNICEF :	16,742,000
TOTAL :	27,277,000

Programmables :

BIT :	180,000
TOTAL :	180,000

Effet (outcomes) des programmes pays

3.1 Les enfants de moins de 6 ans dans les zones les plus vulnérables bénéficient des dispositifs de prise en charge (BIT - UNESCO - UNICEF)

3.1.1 Les stratégies de mise à échelle du système de prise en charge de la petite enfance dans les régions vulnérables prioritaires sont définies et vulgarisées (UNESCO - UNICEF)

3.1.2 Les compétences des mères et des pères sont renforcées en matière de soins de base à domicile et de développement de la petite enfance, dans les régions vulnérables prioritaires (UNICEF)

3.2 Le taux d'achèvement du primaire de 7 années est amélioré dans les zones vulnérables (BIT - PAM - UNESCO - UNICEF)

3.2.1 Les acteurs éducatifs concernés sont capables de mettre en œuvre le plan EPT et la réforme du primaire (UNICEF)

Produits (outputs) des programmes pays

MENRS : Leadership, Coordination
CTD : Communication

MENRS : Coordination
CTD : Mise en œuvre
ONG, associations : Mise en œuvre

MENRS : Coordination
Media : Communication

Rôle des partenaires

<p>3.2.2 Le document stratégique pour l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène en milieu scolaire est validé avec l'ensemble des partenaires. (BIT – PAM - UNICEF)</p>	<p>MENRS : Coordination Coopération bilatérale et multi-latérale : Appui technique et financier</p>
<p>3.2.3 Les écoles des zones vulnérables cibles sont capables de mettre en œuvre des référentiels nationaux de qualité. (BIT – PAM - UNICEF)</p>	<p>MENRS : Coordination CTD, ONG, associations : Mise en œuvre Coopération bilatérale et multi-latérale : Appui financier et technique</p>
<p>3.2.4 Les enseignants sont capables d'enseigner selon les nouvelles techniques et pratiques pédagogiques (UNESCO - UNICEF)</p>	<p>MENRS : Coordination Coopération bilatérale et multi-latérale : Appui financier et technique</p>
<p>3.2.5 Le MENRS est capable de d'exécuter les opérations logistiques d'acquisition et de distribution des auxiliaires pédagogiques (UNICEF)</p>	<p>MENRS : Coordination CTD : Mise en œuvre</p>
<p>3.3 Le nombre de jeunes/adolescents exclus du système scolaire et des filles à risque en fin de cycle primaire pouvant bénéficier d'opportunités éducatives est augmenté dans les zones vulnérables (BIT – PAM – PNUD – UNESCO-UNFPA - UNICEF)</p>	<p>3.3.1 Les enfants, jeunes et adolescents exclus du système éducatif sont intégrés dans la vie socio-économique (BIT – PAM – PNUD – UNESCO-UNFPA)</p> <p>3.3.2. Les enfants, jeunes et adolescents exclus du système éducatif sont intégrés dans l'éducation formelle et non formelle (BIT – PAM – PNUD – UNESCO – UNFPA - UNICEF)</p>
<p>3.4 Le taux d'alphabétisation des 15 ans et plus dans les zones les plus vulnérables est augmenté (BIT - PAM-PNUD-UNFPA-UNESCO)</p>	<p>3.3.3 Le nombre des filles ayant accès à l'éducation post-primaire est augmenté. (UNICEF) zones d'intervention</p> <p>3.4.1 Les actions d'alphabétisation pour le développement sont mises à l'échelle dans les zones vulnérables (PAM-PNUD-UNFPA-UNESCO)</p> <p>3.4.2. Les structures de mise en œuvre et de suivi des stratégies d'alphabétisation sont opérationnelles dans les zones d'intervention (PNUD-UNFPA-UNESCO)</p>

MODALITE DE PROGRAMME : Ciblage commun des zones d'interventions; dans certains cas, des programmes conjoints et/ou actions intégrées (Programme Conjoint, Human Security Fund); Participation à des revues conjointes du plan EPT

Domaine de coopération de l'UNDAF : DEVELOPPEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT

Priorités ou buts nationaux :

Engagement 4 : Développement rural &

Engagement 7 : Prendre soin de l'environnement

**Effet UNDAF N° 4 :
LES CONDITIONS DE VIE ET LA
PRODUCTIVITE DES POPULATIONS DES
ZONES CIBLEES SONT AMELIOREES**

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES (USD)

Programmables :
PNUD: 3,000,000
TOTAL : 3,000,000

A mobiliser :
FAO : 5,000,000
FIDA : 59,500,000
ONU/DI : 3,500,000
PAM : 2,398,000
PNUD : 9,200,000
TOTAL : 79,598,000

Effets (outcomes) des programmes pays

4.1 Les revenus des populations rurales pauvres dans les zones à risque et défavorisées sont accrus (FAO – FENU - FIDA – ONU HABITAT- ONUDI - PAM- PNUD)

4.1.1 Les capacités techniques des services fonciers décentralisés au niveau des communes rurales ciblées sont améliorées (FAO – FIDA - ONU HABITAT)

4.1.2 Les capacités productives rurales et l'accès des populations aux marchés régionaux et internationaux sont améliorés (BIT - FAO - FIDA - ONUDI - PAM)

4.1.3 L'accès des petits paysans au financement rural est facilité (FAO – FIDA - PNUD/FENU)

Rôle des partenaires

MAEP: Définition PNF et coordination UE, BAD/FAD, MCA M/car: Appui financier AFD : Assistance technique ONG et CTD : Mise en œuvre

MAEP / MESPC / EDBM : Orientation, coordination et facilitation UE, MCA, USAID : Appui financier ONG et CTD : Appui technique et structuration locale

MAEP / MFB : Orientation, coordination et facilitation UE, BM : Appui financier Banques primaires et IMF : Mise en œuvre

<p>4.1.4 Les revenus non agricoles des populations rurales sont diversifiés (FIDA - ONUDI - PNUD)</p>	<p>MAEP / MESPC / EDBM : Orientation, coordination et facilitation FIDA, OPEP, AFD, MCA, USAID : Appui financier ONG et CTD : Appui technique et structuration locale</p>
<p>4.2 L'environnement est protégé dans et autour des zones de conservation ciblées (FAO – ONUDI - PNUD)</p>	<p>4.2.1 Les responsabilités des communes et communautés en matière de conservation des ressources naturelles, en général, et de la biodiversité, en particulier sont renforcées. (FAO- PNUD)</p> <p>4.2.2 L'application et le respect des politiques et plans sectoriels intégrant la dimension environnementale, par les structures décentralisées et déconcentrées sont améliorés. (FAO - PNUD)</p> <p>4.2.3 La capacité de génération de revenus durables fondée sur une gestion judicieuse de l'environnement (activités relatives au protocole de Kyoto) est renforcée (ONUDI – PNUD)</p>
<p>4.3 La production d'énergie propre et/ou durable est promue ONUDI – PNUD)</p>	<p>4.3.1 Les acteurs économiques et industriels sont engagés pour la promotion de l'industrie non polluante et respectueuse de l'environnement (ONUDI)</p> <p>4.3.2 Les prises de responsabilités des entreprises en matière de production d'énergie propre sont renforcées (ONUDI)</p> <p>4.3.3 Les plans d'actions nationaux et stratégies nationales, relatifs aux conventions internationales, dont les accords de Kyoto, sont élaborés (ONUDI – PNUD)</p>

MODALITES DE PROGRAMME :

- Groupe thématique SNU trimestriel et feed-back aux partenaires ;
- PTA conjoint basé sur une approche géographique et thématique dans les 22 Régions ;
- Réunion de coordination semestrielle avec le Gouvernement.

Domaine de coopération de l'UNDAF :

**SANTE, PLANNING FAMILIAL ET REPONSES
FACE AUX IST, VIH ET SIDA**

Priorités ou buts nationaux

**Engagement 5 : Santé, planning familial
et lutte contre le VIH et le SIDA**

Effet UNDAF n° 5 :

**L'ACCES DES POPULATIONS A DES SOINS
PREVENTIFS ET CURATIFS DE SANTE ET AUX
INFORMATIONS DE QUALITE EST
AMELIORE, GRACE A UN
ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL ET UN
CADRE LEGAL ET PROGRAMMATIQUE
ADEQUATS**

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES (USD)

Programmables :	A mobiliser :
OMS : 6,000,000	BIT : 27,863
PNUD : 2,000,000	OMS : 28,650,000
UNFPA : 5,000,000	PAM : 5,723,000
TOTAL : 13,000,000	PNUD : 2,000,000
	UNESCO : 200,000
	UNFPA : 3,000,000
	UNICEF : 44,500,000
	TOTAL : 84,100,863

Effets (outcomes) des programmes pays

5.1. Un cadre de formulation des politiques de santé adapté au développement du secteur santé et du SWAP est mis en place et opérationnel
(OMS – UNFPA - UNICEF)

Produits (outputs) des programmes pays

5.1.1 Le Plan de Développement du Secteur Santé est adopté par le Gouvernement
(OMS - UNFPA - UNICEF)

Ministère chargé de la Santé, du Planning Familial et de la Protection Sociale: Leadership
Autres départements ministériels : Appui technique
Partenaires multilatéraux et bilatéraux (BM, USAID, UE, BAD) : Appui financier

5.1.2 Les Politiques sous sectorielles telles que le PDRH et la politique de financement de la santé sont adoptées
(OMS - UNFPA - UNICEF)

Ministère chargé de la Santé, du Planning Familial et de la Protection Sociale : Leadership
Autres départements ministériels : Appui technique
Partenaires multilatéraux et bilatéraux (BM, USAID, UE, BAD) : Appui financier

<p>5.1.3 Les questions de population, de Santé de la Reproduction et de Genre sont bien intégrées dans les plans de développement national et sectoriel. (OMS - UNFPA - UNICEF)</p>	<p>Ministère chargé de la Santé, du Planning Familial et de la Protection Sociale: Leadership Autres départements ministériels : Appui technique Partenaires multilatéraux et bilatéraux (BM, USAID, UE, BAD) : Appui financier</p>
<p>5.2. Les services préventifs, curatifs et promotionnels sont offerts à la population, en particulier les groupes vulnérables dans les zones prioritaires (OMS - ONUSIDA – UNFPA - UNICEF)</p>	<p>Ministère chargé de la Santé, du Planning Familial et de la Protection Sociale: Leadership Partenaires multilatéraux et bilatéraux (BM, USAID, UE, BAD) : Appui technique et financier</p>
<p>5.2.1 Les compétences managériales et techniques du personnel de santé dans l'offre de service de santé, de qualité dans les zones prioritaires sont renforcées (OMS - UNFPA - UNICEF- ONUSIDA)</p>	<p>Ministère chargé de la Santé, du Planning Familial et de la Protection Sociale: Leadership Partenaires multilatéraux et bilatéraux (BM, USAID, UE, BAD) : Appui technique et financier</p>
<p>5.2.2 La population cible des zones prioritaires bénéficie d'un paquet d'activités communautaires et/ou de stratégies avancées (OMS – UNFPA - UNICEF)</p>	<p>Ministère chargé de la Santé, du Planning Familial et de la Protection Sociale: Leadership Autres départements ministériels : Appui technique Partenaires multilatéraux et bilatéraux (BM, USAID, UE, BAD) : Appui technique et financier</p>
<p>5.2.3 Un plan cadre d'approvisionnement (procurement, distribution, contrôle qualité) en médicaments et contraceptifs finalisé et mis en œuvre (OMS- ONUSIDA – UNFPA - UNICEF)</p>	<p>Ministère chargé de la Santé, du Planning Familial et de la Protection Sociale: Leadership SALAMA : Agence d'exécution Partenaires multilatéraux et bilatéraux (BM, USAID, GTZ, UE, BAD) : Appui technique et financier</p>
<p>5.3. Les principales maladies transmissibles entre autres la Malaria, la Tuberculose sont contrôlées dans les régions prioritaires (OMS - UNFPA - UNICEF)</p>	<p>Ministère chargé de la Santé, du Planning Familial et de la Protection Sociale: Leadership SE/CNLS : Coordination Partenaires multilatéraux et bilatéraux (GFATM, GAVI) : Appui financier BM, USAID, GTZ, UE, BAD :Appui technique et financier</p>
<p>5.3.2 La couverture en soins préventifs des femmes et enfants est augmentée dans les zones prioritaires (OMS - UNFPA - UNICEF)</p>	<p>Ministère chargé de la Santé, du Planning Familial et de la Protection Sociale: Leadership ONG (SALFA, SAF, FISA, Marie Stopes...) : Mise en œuvre des actions Partenaires multilatéraux et bilatéraux (BM, USAID, UE, BAD) : Appui technique et financier</p>
<p>5.4. Les populations des régions prioritaires ont accès et utilisent des services de santé de la reproduction et de planning familial OMS - ONUSIDA – UNFPA - UNICEF)</p>	<p>5.4.1 Les Capacités institutionnelles sont renforcées pour la gestion des Programmes Santé de la Reproduction et de Planning Familial (OMS – UNFPA - UNICEF)</p> <p>Ministère chargé de la Santé, du Planning Familial et de la Protection Sociale: Leadership Banque Mondiale et BAD : Appui financier</p>

5.4.2 L'accès aux produits et services de qualité en matière de Santé de la Reproduction et Planning Familial est assuré
(OMS – UNFPA – UNICEF)

Ministère chargé de la Santé, du Planning Familial et de la Protection Sociale: Leadership
SALAMA : Agence d'exécution
Partenaires multilatéraux et bilatéraux (BM, USAID, GTZ, UE, BAD) : Appui technique et financier
Autres départements ministériels : Appui technique
ONG (SALFA, SAF, FISA, Marie Stopes...) : Mise en œuvre et des actions

5.4.3 La population bénéficie des informations et des services SR/VIH/PF

(BIT – OMS – ONUSIDA – UNFPA – UNICEF)

Ministère chargé de la Santé, du Planning Familial et de la Protection Sociale: Leadership
SE/CNLS : Coordination
GFATM, BM, USAID, GTZ, UE, BAD : Appui technique et financier

5.5. Les priorités d'actions de la réponse nationale face aux VIS et SIDA sont fondées sur une analyse des informations stratégiques
(Equipe conjointe en VIH/SIDA composée de : BIT – BM – OMS – ONUSIDA – PAM – PNUD - UNESCO - UNFPA – UNICEF)

5.5.1 Le système unique national de suivi & évaluation est mis en œuvre à tous les niveaux
(Equipe conjointe en VIH/SIDA)

Unité de S&E du SE/CNLS : Coordination, centralisation des données et suivi
Ministères et départements, Secteur privé, Société civile : Collecte des données
Bilatéraux et multilatéraux : Appui financier et technique

5.5.2 L'information stratégique générée par le système de suivi évaluation est utilisée pour la prise de décision
(Equipe conjointe en VIH/SIDA)

SE/CNLS : Analyse et communication pour une meilleure prise de décision
Organismes Bilatéraux et multilatéraux : Appui financier et technique

5.6. Les services essentiels de prévention et de prise en charge des IST, VIH et SIDA sont accessibles et utilisés, plus particulièrement par les groupes les plus vulnérables
(Equipe conjointe en VIH/SIDA)

5.6.1 Les jeunes les plus vulnérables dans les zones prioritaires ont l'information et les compétences, et utilisent les services de prévention et prise en charge
(Equipe conjointe en VIH/SIDA)

SE/CNLS : Coordination
Ministères, Comité National de Lutte contre le Travail des Enfants, Société civile, Structures professionnelles concernées par les jeunes : Plaidoyer, sensibilisation, formation, prise en charge
Organismes Bilatéraux et multilatéraux : Appui financier et technique

5.6.2 Le programme de prévention des IST et du VIH prenant en compte la dynamique de l'épidémie et utilisant les méthodes de prévention basée sur l'évidence sera mis à l'échelle dans les régions prioritaires
(Equipe conjointe en VIH/SIDA)

SE/CNLS : Coordination
Ministère chargé de la Santé, du Planning Familial et de la Protection Sociale: Leadership
Secteur privé, Société civile : Communication, prise en charge
Bilatéraux et multilatéraux : Appui financier et technique

5.6.3 Toutes populations dépistées séropositives et ayant une infection avancée reçoivent une prise en charge médicale adéquate et de qualité dans les régions prioritaires.
(Equipe conjointe en VIH/SIDA)

SE/CNLS : Coordination
Ministère chargé de la Santé, du Planning Familial et de la Protection Sociale: Leadership
Bilatéraux et multilatéraux : Appui financier et technique

5.6.4 Les Personnes Vivant avec le VIH (PVVIH) participent effectivement à la réponse au niveau des régions prioritaires
(Equipe conjointe en VIH/SIDA)

SE/CNLS : Coordination
Ass. PEC/PVVIH : Soutien
Bilatéraux et multilatéraux : Appui financier et technique

5.7. Les groupes vulnérables dans les zones à risque d'insécurité alimentaire, ont une nutrition améliorée et une alimentation en qualité
(OMS – PAM - UNICEF)

5.7.1 La population applique les bonnes pratiques sur l'alimentation du nourrisson des jeunes enfants et bénéficie de l'apport en micronutriments.

(OMS – PAM - UNICEF)

Ministère chargé de la Santé, du Planning Familial et de la Protection Sociale: Leadership
ONN : Coordination
BM, USAID : Appui technique et financier

5.7.2 La nutrition des adolescentes et des femmes enceintes est améliorée.

(OMS – PAM - UNICEF)

Ministère chargé de la Santé, du Planning Familial et de la Protection Sociale: Leadership
ONN : Coordination
BM, USAID : Appui technique et financier

5.7.3 Les systèmes de surveillance nutritionnelle et de prise en charge des cas de malnutrition modérée et sévère sont opérationnels

(OMS – PAM - UNICEF)

Ministère chargé de la Santé, du Planning Familial et de la Protection Sociale: Leadership
ONN : Coordination
CID et BNGRC : Surveillance
BM, USAID : Appui technique et financier

5.7.4 La performance du Comité National du CODEX Alimentarius est améliorée

(FAO, OMS)

MAEP, Ministère chargé de la Santé, du Planning Familial et de la Protection Sociale, Ministère chargé du Commerce: Leadership
ONN : Coordination
BM, UE : Appui technique et financier

MODALITE DE PROGRAMME : Du côté du SNU, le leadership de réalisation de chaque effet programme est attribué à l'OMS. Le groupe thématique santé assure le suivi et la supervision de la réalisation des effets programmes. Revue de l'état d'avancement des activités tous les 4 mois. Rapport à présenter à la réunion des Chefs d'Agence. Nécessité de disposer d'un plan de travail annuel pour réaliser les effets programmes pays. Envisager un programme conjoint dans la mesure du possible.

L'opérationnalisation de l'équipe conjointe des Nations Unies sur le VIH et le SIDA et la création d'un programme conjoint, sur la base de l'UNDAF, justifiant la mise en commun et la synergie des actions du SNU en vue d'un appui coordonné et efficace de la partie nationale en matière de lutte contre le SIDA.

7.2. Cadre de Suivi et Evaluation

Domaine de coopération : GOUVERNANCE ET SOLIDARITE NATIONALE

Résultats de l'UNDAF	Indicateurs et bases de référence	Sources de vérification	Risques et Hypothèses
<p>Effet UNDAF N°1: La jouissance par la population, en particulier les groupes les plus pauvres et vulnérables, de leurs droits sociaux, économiques, civils, politiques est améliorée grâce à une gouvernance participative et solidaire.</p> <p>1 : Les droits fondamentaux des populations sont mieux connus, appliqués et exercés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Indice de l'état de droit de la Banque Mondiale (Notation sur 100) Base : 45 (2005) - % du budget alloué aux secteurs sociaux de base - Taux net de scolarisation Base : 98% (2005) - Taux des enfants et des jeunes de moins de 18 ans sans acte de naissance Base : 33,2% (2005) - % des personnes des zones ciblées au courant de leurs droits (20% d'accroissement, base 2007) 	<p>Rapport annuel / Banque Mondiale</p> <p>Ministère des Finances</p> <p>Statistiques du MENRS</p> <p>EDS EMP / INSTAT</p>	<p><u>Hypothèse</u> :</p> <p>Efficacité dans la mise en œuvre du Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG)</p> <p>Gestion rationnelle des compétences et du turnover des Agents de l'Etat</p> <p><u>Hypothèse</u> :</p> <p>Appropriation par la population des principes généraux des Droits humains</p>
<p>.1 : Les citoyens sont capables de réclamer leurs droits aux obligatoires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - % de décisions rendues faisant référence aux instruments nationaux et internationaux des DH - Ratio moyen national condamnés/prévenus dans les prisons Base : 50 / 100 (2005) - Ratio enfants détenus en préventive/enfants incarcérés 	<p>Rapport annuel / Ministère de la Justice</p> <p>Rapport annuel / Ministère de la Justice</p> <p>Rapports du Ministère de la Justice/ ONG internationales</p> <p>Rapport annuel / Ministère de la Justice</p>	
<p>.2 : L'exercice et la connaissance par les citoyens de leurs droits humains, y compris les droits de recours sont améliorés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des recours formulés et traités relatifs à des cas de violation des droits humains 	<p>Rapport annuel / Ministère de la Justice</p>	

1.1.3 : Les lois nationales sont conformes aux instruments internationaux sur les droits humains et les mécanismes de protection et de réparation sont mis en place

- % de Conventions internationales du Travail, de l'Enfance et de la Femme internalisées ou reflétées dans la législation nationale
- Existence de mécanismes de protection et de réparation visant l'amélioration des droits de l'enfant (justice juvénile, violence, traite et exploitation)

Base : Non

Rapport annuel / Ministère de la Justice

Rapport annuel / Ministère de la Justice

1.2 L'exercice par les institutions concernées par l'équilibre des trois pouvoirs, des médias et société civile de leurs rôles et attributions est plus efficace

- Ratio des Projets de lois initiés et votés par le Parlement/Projets de lois promulgués
- Taux de Lois contrôlées par le Parlement (Exemple : Lois de Règlement / Lois de Finances)
- Ratio des Projets de lois initiés et votés par le Parlement/Projets de lois promulgués (Cible 10% d'accroissement, base 2006)

Rapports Annuels / Assemblée Nationale et Sénat

Hypothèse :

Appropriation par les Parlementaires des principes généraux de l'Equilibre des Pouvoirs

1.2.1 : Les fonctions législatives, de contrôle et conseil et de représentation sont renforcées.

- % des projets de loi objets de séances de sensibilisation au niveau du Parlement
- % des membres et du personnel du Parlement bénéficiaires de formation

Rapports Annuels / Assemblée Nationale et Sénat

Rapports Annuels / Assemblée Nationale et Sénat

1.2.2 : Les capacités de mobilisation citoyenne et d'interface des Organisations de la Société Civile (OSC) partenaires sont améliorées.

- % de syndicats remplissant les critères de représentativité de l'OIT
- % de doléances traitées par les acteurs non étatiques partenaires du SNU

Rapport annuel / Conférence des Travailleurs Malgaches

Rapports annuels / Partenaires non étatiques partenaires du SNU

1.2.3 : La capacité nationale en matière d'organisation des élections est renforcée

- Taux d'anomalies et d'irrégularités électorales enregistrées

Rapports du Conseil National des Elections et des Observateurs Internationaux

1.3 Les usagers ont accès aux services publics de qualité, les utilisent et les rendent transparentes

- Indicateur de l'Efficacité de l'Etat (Banque Mondiale)
Base : 30 / 100 (2005)
- Taux de satisfaction des usagers des services publics ciblés
- Taux de satisfaction des usagers des services publics ciblés (Cible 20% d'accroissement, base 2007)

Rapports d'évaluation des services publics par l'approche participation citoyenne

Rapports annuels des Ministères chargés de la Justice, de l'Education, de la Santé

Hypothèse :

Appropriation par les Agents de l'Administration de l'Approche de service orienté vers la satisfaction des « Usagers/Clients »

Résultats de l'UNDAF

Indicateurs et bases de référence

Sources de vérification

Risques et Hypothèses

1.3.1. La qualité des prestations de services publics prioritaires est améliorée

- % de services publics ciblés conformes aux normes et standards de qualité

Rapport annuel / Ministères ciblés

- % de services publics dans les Régions ciblées qui ont les procédures « Child friendly »

Rapport annuel / Ministères ciblés

- % services publics dans les régions ciblées disposant de moyens d'information à l'intention de la population, en général et des usagers en particulier

Rapport annuel / Ministères ciblés

1.3.2 : L'e-gouvernance est renforcée

- Taux de services centraux et décentralisés connectés au Réseau Intranet de l'Etat

- Rapport annuel / Agence d'Exécution de l'E-Gouvernance

- Taux de Mairies ayant leur état civil informatisé

- Rapport annuel / Agence d'Exécution de l'E-Gouvernance

1.4 : Les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et les Services Techniques Décentralisés (STD) dans les régions ciblées assument efficacement leur mission de développement économique et social et assurent la gouvernance participative et solidaire

- % du budget général géré aux niveaux des CTD et des STD

- Rapport annuel d'exécution budgétaire / MFB

- Part de Dépenses publiques gérées par les Communes

- Rapport annuel d'exécution budgétaire / MFB

Base : 1.5% (2005)

- Taux de Budget régional/communal alloué aux secteurs sociaux (Santé, éducation, protection sociale)

Hypothèse : Efficacité dans la Mise en œuvre de la Politique Nationale de Décentralisation/Déconcentration (PNDD)

- % du budget général géré aux niveaux des CTD et des STD (10% d'accroissement, base 2006)

- Rapport annuel d'exécution budgétaire / MFB

1.4.1 : Les capacités institutionnelles, techniques et financières, incluant les connaissances des droits humains, le principe de bonne gouvernance des CTD sont améliorées

- Taux d'augmentation des Dépenses publiques gérées par les CTD

Rapport annuel d'exécution Budgétaire / MFB

- % de CTD disposant de système opérationnel de Planification, Budgétisation, Suivi et Evaluation

1.4.2 : Les affaires locales sont gérées de manière transparente et participative

- % des CTD disposant de mécanisme de suivi budgétaire transparent

- Sondage dans les régions ciblées

1.5 : La vulnérabilité des populations aux risques sociaux, chocs et catastrophes est réduite	- % des sinistrés par rapport à la population totale dans les Régions ciblées (Réduction 20%, base 2007)	- % des communes ayant un dispositif de création des richesses et de prise en charge des couches vulnérables	- % de populations nécessitant des prises en charge	Rapport d'activités / Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes (BNGRC)	Hypothèse : Efficacité de la coordination entre les principaux acteurs institutionnels à tous les niveaux
1.5.1 : Des dispositifs de création de richesses et de prise en charge des couches vulnérables, mis en place et opérationnels au niveau local.	- % des communes ayant un dispositif de création des richesses et de prise en charge des couches vulnérables	- % de populations nécessitant des prises en charge	- % de communes ayant un dispositif de création des richesses et de prise en charge des couches vulnérables	Rapports annuels / Bureaux de Coordination des Programmes de Protection Sociale (ONN/SEECALINE, FID, ...)	
1.5.2 : Les dispositifs et mécanismes de mise en œuvre des stratégies de gestion des risques, catastrophes et de protection sociale sont mis en place et fonctionnels.	- % de CTD ayant intégré dans leurs Plans de développement respectifs les actions de réduction de risques et catastrophes	- % des CTD ayant intégré dans leurs Plans de développement des actions de protection sociale (hors urgence)	- % de CTD ayant intégré dans leurs Plans de développement respectifs les actions de réduction de risques et catastrophes	Rapport d'activités / Bureau National de Gestion des Risques et Catastrophes (BNGRC) Rapports du Ministère chargé de la Décentralisation	
1.5.3 : La vulnérabilité liée à la non-reconnaissance de la personnalité juridique est éradiquée pour toute la population des Régions ciblées	- % des enfants (moins de 18 ans) enregistrés à l'état civil et qui ont leur copie d'acte de naissance	- % des adultes qui ont leur Carte d'Identité Nationale (CIN)	- % des enfants (moins de 18 ans) enregistrés à l'état civil et qui ont leur copie d'acte de naissance	- Rapports annuels / Bureau de Coordination Programme EKA - Rapports annuels / Ministère de l'Intérieur	
1.6. Les décisions socioéconomiques sont basées sur des systèmes d'information améliorés et des outils performants de planification et de suivi évaluation	- % de Plans ou de Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire élaborés et validés.	- % des CTD utilisant DEVINFO dans leur Système de Planification, de Suivi&Evaluation	- % de Plans ou de Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire élaborés et validés.	Rapport annuel de Suivi&Evaluation des Programmes et Projets / Direction Générale de l'Economie et du Plan Rapport annuel / Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire	
1.6.1. Des systèmes d'information socioéconomiques et démographiques effectifs et efficaces au niveau sub-régional, national, sectoriel et décentralisé	- Taux de mise à jour des Profils sub-régional, national et régional	- Taux de disponibilité des données (Accroissement 50%, base 2006)	- Taux de mise à jour des Profils sub-régional, national et régional	Rapports annuels / INSTAT et ONE	

Résultats de l'UNDAF	Indicateurs et bases de référence	Sources de vérification	Risques et Hypothèses
1.6.2. Les capacités nationales sur l'utilisation des outils de planification, de coordination, d'exécution, de suivi, évaluation et de rapportage sont améliorées	-% de régions disposant de systèmes opérationnels de Planification, de Budgétisation, de Suivi et d'Evaluation (PBSE) des actions de développement et qui sont connectés au système national Base : 0% (2005) % des acteurs sub-nationaux qui maîtrisent les outils de PSE et de budgétisation	Rapport annuel / Coordination Nationale du Programme de Réforme pour l'Efficacité de l'Administration (PREA)	
1.7. Les disparités de genre sont réduites au niveau national, régional et local	- Différence des salaires entre homme et femme dans le secteur privé Base : 36% (2005) - Taux global de participation des femmes dans les instances politiques (Accroissement 10%, base 2006)	Rapport annuel / Ministère chargé de la promotion féminine	<u>Hypothèse</u> : Appropriation de la Dimension Genre, Par toutes les populations en général et les Autorités et les Décideurs en particulier
1.7.1 La dimension genre est intégrée dans le cadre juridique et institutionnel national	- Genre intégré dans les Plans Sectoriels, PRD, PCD, Plans de Développement Communautaires et les curricula de formation	Rapport annuel / Ministère chargé de la promotion féminine	
1.7.2. La parité homme-femme est améliorée dans toutes les sphères de prise de décisions	- % de femmes Maires, Chefs de Région, Ministres, Parlementaires, Cadres supérieurs du secteur privé et de la Société Civile	Rapport annuel / Ministère chargé de la promotion féminine	
1.7.3. Les mécanismes d'information, d'orientation, de suivi évaluation, de promotion du genre sont mis en place et performants	-- Nombre de Structures nationales créées et opérationnelles (Observatoire Genre, Comité national, Cellules GD, ...)	Rapport annuel / Ministère chargé de la promotion féminine	

Domaine de coopération : INFRASTRUCTURE RELIEE ET ECONOMIE A FORTE CROISSANCE

Résultats de l'UNDAF	Indicateur(s) et bases de référence	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Effet UNDAF N°2 : une croissance économique inclusive, promue, favorable aux groupes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté <u>Base</u> : 67,5% (2006) - Taux de croissance économique du secteur primaire /pers/an - Proportion de la population souffrant de la faim 	EPM/INSTAT Rapport de mise en œuvre du MAP/Gouvernement	<u>Risque</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Mauvaises conditions climatiques et catastrophes naturelles - Termes de l'échange défavorables - Choix politiques inapproprié <u>Hypothèse</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Stabilité et politique - Gestion rationnelle des compétences et du turnover des Agents de l'Etat
2.1. L'accès durable des groupes vulnérables aux infrastructures de base (eau et assainissement) est amélioré	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'accès en Eau potable <u>Base</u> : 39,6% (2006) - Taux d'accès en Assainissement en milieu rural <u>Base</u> : 54% (2005) 	EPM / INSTAT EPM / INSTAT	
2.1.1 Le Cadre institutionnel et programmatique du secteur eau et assainissement opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Plan National d'Approvisionnement en Eau potable et Assainissement mis à jour en faveur du milieu rural et du milieu péri urbain <u>Base</u> : Non (2005) - Existence de Centre de Ressources Humaines et Techniques en eau et Assainissement <u>Base</u> : Non (2006) 	Ministère en charge de l'eau et de l'assainissement,	<u>Hypothèse</u> : Bonne coordination entre les différents secteurs impliqués assurée
2.1.2 Les Infrastructures d'eau potable et d'assainissement sont mises en place dans les zones d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - % de la population rurale dotée de système d'approvisionnement en eau potable - % de la population rurale possédant des latrines améliorées 	Rapport annuel / Ministère en charge de l'eau et de l'assainissement,	<u>Hypothèse</u> : Unité chargée de la programmation, suivi et évaluation au niveau du Ministère en charge de l'eau potable et de l'assainissement en place

Résultats de l'UNDAF	Indicateur(s) et bases de référence	Sources de vérification	Risques et hypothèses
2.2. L'accès des populations, en particulier les groupes vulnérables, aux opportunités de génération de revenus et d'emplois durables est amélioré	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de chômage dans les régions ciblées - % des Femmes et de Jeunes bénéficiaires de l'appui des dispositifs de promotion de l'emploi 	Rapports annuel / OMEF	
2.2.1 Le Cadre légal et institutionnel de promotion de l'emploi, est mise en place et rendu opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de plein emploi actualisée, validée et vulgarisée - % de Régions et de Communes disposant de structures et institutions adéquates 	Rapports annuel / OMEF Rapports CTD	
2.2.2 Les Métiers et les formations sont mis en adéquation avec les besoins et les opportunités économiques dans les régions	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bénéficiaires de formations professionnelles par filières au niveau des Régions ciblées 	Rapport annuel / OMEF Rapports CTD	
2.2.3 Les jeunes et les femmes sont accompagnés dans leurs initiatives de création d'emploi et de revenus.	<ul style="list-style-type: none"> - % femmes bénéficiaires de services financiers - % crédits alloués aux femmes - % des unités économiques gérées par les femmes - Taux moyen de crédit désagrégé par sexe et catégories socio-économique 	Rapport Annuel / Coordination Nationale Projet Micro finance	
2.2.4 L'insertion des analphabètes, en particulier les jeunes, dans la vie active est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'embauche des jeunes néo- alphabétisés sur le marché du travail régional - Taux de participation des jeunes néo- alphabétisés dans les Associations et clubs au niveau Régional - Indice GAP (Comportement, Aptitude, Pratique) des jeunes et adolescents néo- alphabétisés ayant bénéficiés des Packs « Life Skills » 	Rapport annuel /Ministère charge de l'Emploi Rapport annuel / OMEF Rapports CTD	

Résultats de l'UNDAF	Indicateur(s) et bases de référence	Sources de vérification	Risques et hypothèses
2.3. La compétitivité du Secteur privé est améliorée	- Taux d'augmentation du volume d'exportation	Rapport annuel/Banque Centrale	
- Le Cadre politique et institutionnel est mis en œuvre au niveau national et régional	- Documents de Politiques sectorielles vulgarisés (Industrie, Commerce, Artisanat et PME) Base : Non (2006) - % de Régions disposant de structures adéquates d'appui aux entrepreneurs Base : 0 (2006)	Rapport Annuel / Ministère en charge du Secteur Privé Rapport Annuel / Ministère en charge du Secteur Privé	
- Les Capacités nationales de négociation commerciale sont renforcées dans le cadre des accords multi et bi-latéraux	- % de négociations réussies dans le cadre de la SADC - Nb de négociateurs formés et opérationnels - % de négociations réussies dans le cadre de l'OMC - % des échanges de M/car et les pays membres de la SADC Base : 2.5% (2006),	Rapport Annuel / Ministère en charge du Secteur Privé Rapport Annuel / Ministère en charge du Secteur Privé	
2.3.3 Les capacités des PME sont renforcées par la mise en place des CERCIC	- % de Régions touchées par les prestations des CERCIC - Nb d'entreprises encadrées par les CERCIC	Rapport Annuel / Ministère en charge du Secteur Privé	
2.3.4 Les institutions et les entreprises sont mises à niveau aux normes et standards internationaux	- % de Filiales respectant les Normes et de standards internationaux	Rapport Annuel / Ministère en charge du Secteur Privé	
2.4. L'accès des populations, en particulier les couches vulnérables, au financement de leurs activités productives est amélioré	- Taux de pénétration Micro finance	Rapport annuel/Banque Centrale	<u>Risque</u> : Chocs externes (Flambée du Prix du Pétrole, détérioration du Terme de l'échange) <u>Hypothèse</u> Capitalisation des avantages comparatifs
2.4.1 Les cadres légal, réglementaire et institutionnel de la micro finance sont opérationnels et performants	- % IMF se conformant aux dispositifs réglementaires en vigueur	Rapport Annuel / CSBF	<u>Hypothèse</u> : Appropriation par les acteurs clés des politiques sectorielles

Résultats de l'UNDAF	Indicateur(s) et bases de référence	Sources de vérification	Risques et hypothèses
2.4.2 Les performances techniques, financières et organisationnelles des IMF sont assurées	- Taux d'augmentation des Volumes d'Épargne et de Crédit	Rapport Annuel / CSBF	
2.4.3 L'Offre de services financiers est adaptée aux besoins des plus défavorisés, notamment les femmes	- % femmes bénéficiaires de services financiers - % crédits alloués aux femmes - Taux moyen de crédit désagrégé par sexe et catégories socio-économique	Rapport Annuel / CSBF	
2.4.4 Le mécanisme de capital risk dans les pôles de croissance est opérationnel	- Montant de capital risk mobilisé aux niveaux des Pôles de Croissance	Rapport Annuel / CSBF	
2.5. Les investissements directs étrangers sont promus	- Volume annuel IDE Base : 85 Moi USD (2005) - Taux d'augmentation d'Investissement Direct Etranger (IDE) en USD	Rapport Annuel / EDBM	<u>Hypothèse</u> : Amélioration effective de l'environnement des affaires
2.5.1 La stratégie nationale des investissements est élaborée et mise en œuvre	- Document de Stratégie nationale adopté et vulgarisé - Taux d'augmentation des Investissements Internationaux dans les Secteurs Porteurs (Tourismes, Mines, Agro-Industrie, Zones Franches)	Rapport Annuel / Ministère en charge du Secteur Privé Rapport Annuel / EDBM	
2.5.2 La capacité de production des secteurs porteurs est améliorée.	- % PIB généré par les secteurs porteurs (Tourismes, Mines, Agro-Industrie, Zones Franches)	Rapport Annuel / EDBM	<u>Hypothèse</u> : Réalisation effective des grands projets par les Firmes internationales ayant bénéficié l'agrément de l'Etat
2.5.3 Les capacités des institutions de promotion des investissements sont renforcées.	- Taux d'augmentation du volume de Dossiers traités par les Institutions de promotion des Investissements	Rapport Annuel / EDBM	
2.5.4. Les partenariats entre entreprises nationales et internationales (joint venture) sont développés	- Nombre de Contrats de Joint venture en vigueur	Rapport Annuel / EDBM	

Domaine de coopération : TRANSFORMATION DE L'EDUCATION

Résultats UNDAF	Indicateurs et base de référence	Sources de vérification	Risques et Hypothèses
Effet UNDAF 3 : La population malgache la plus pauvre dans des zones les plus vulnérables bénéficie d'une éducation équitable et de qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'alphabétisme chez les plus de 15 ans Base : 52% (2005) - Taux d'achèvement des différents niveaux du système éducatif : EF1 : Base : 57% (2005) 	Rapports annuels / Directions Régionales de l'Education Nationale	Hypothèses : - Efficacité de la Stratégie de Communication sur la Réforme de l'Education Primaire - Gestion rationnelle des compétences et du turnover des Agents de l'Etat
3.1. Les enfants de moins de 6 ans dans les zones les plus vulnérables bénéficient des dispositifs de prise en charge	<ul style="list-style-type: none"> - Taux des enfants de moins de 6 ans fréquentant un établissement préscolaire ou un centre d'éveil communautaire Base : 5% (2006) 	Rapports annuels / Directions Régionales de l'Education Nationale	
3.1.1. Les stratégies de mise à l'échelle du système de prise en charge de la petite enfance sont définies, vulgarisées et mises en œuvre dans les régions vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> - % de Régions vulnérables ayant bénéficié de campagne de vulgarisation du Document de stratégies du système de prise en charge de la petite enfance. 	Rapports annuels / Directions Régionales de l'Education Nationale	
3.1.2. Les compétences des pères et des mères, sont renforcées en matière de soins de base à domicile et de développement de la petite enfance, dans les régions vulnérables prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> - % des communes ayant bénéficié un programme d'éducation parentale 	Rapports annuels / Directions Régionales de l'Education Nationale	
3.2. Le taux d'achèvement du primaire de 7 années est amélioré dans les zones vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'achèvement du primaire de 7 années. 	Rapports annuels / Directions Régionales de l'Education Nationale	
3.2.1. Les acteurs éducatifs sont capables de mettre en œuvre du plan EPT et la réforme du primaire	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de réalisation des contrats CPRS 	Rapports annuels / Directions Régionales de l'Education Nationale	

Résultats UNDAF	Indicateurs et base de référence	Sources de vérification	Risques et Hypothèses
3.2.2. Le document stratégique pour l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène en milieu scolaire est validé avec l'ensemble des partenaires.	- Document de Stratégie nationale adopté et vulgarisé	Rapport Annuel / Ministères chargés de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène	
3.2.3. Les écoles des zones vulnérables cibles sont capables de mettre en oeuvre des référentiels nationaux de qualité.	- % des écoles des zones vulnérables cibles, appliquant les référentiels nationaux de qualité en éducation	Rapports annuels / Directions Régionales de l'Education Nationale	Hypothèse : Maîtrise de l'approche intégrée pour l'élaboration des référentiels nationaux de qualité
3.2.4. Les enseignants sont capables d'enseigner selon les nouvelles techniques et pratiques pédagogiques existantes.	- % d'enseignants capables de produire des situations APC	Rapports annuels / Directions Régionales de l'Education Nationale	
3.2.5. Le MENRS est capable de d'exécuter les opérations logistiques d'acquisition et de distribution des auxiliaires pédagogiques	- Taux de couverture de la distribution des auxiliaires pédagogiques	Rapports annuels / Directions Régionales de l'Education Nationale	
3.3. Le nombre de jeunes/adolescents exclus du système scolaire et des filles à risque en fin de cycle primaire pouvant bénéficier d'opportunités éducatives est augmenté dans les zones vulnérables	- Taux de prise en charge des jeunes garçons et filles exclus du système scolaire	Rapports annuels / Directions Régionales de l'Education Nationale	
3.3.1 Les enfants, jeunes et adolescents exclus du système éducatif sont intégrés dans la vie socio-économique.	- % de Fokontany touchées par les activités ASAMA et Ambohisoratra	Rapports annuels / Directions Régionales de l'Education Nationale	
3.3.2 Les enfants, jeunes et adolescents exclus du système éducatif sont intégrés dans l'éducation formelle	- Ratio Enfants et adolescents intégrés dans l'éducation formelle/ Enfants et adolescents recensés		

Résultats UNDAF	Indicateurs et base de référence	Sources de vérification	Risques et Hypothèses
3.3.3 Le nombre des filles ayant accès à l'éducation post-primaire est augmenté	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'accès des filles au secondaire premier cycle - Nombre des filles en post-primaire 	Rapports annuels / Directions Régionales de l'Education Nationale	
3.4. Le taux d'alphabétisation des 15 ans et plus dans les zones les plus vulnérables est augmenté	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'analphabétisme par sexe 	Rapports annuels / Directions Régionales de l'Education Nationale	
3.4.1 Les actions d'alphabétisation pour le développement sont mises à l'échelle dans les zones d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'accroissement des ressources allouées à l'alphabétisation 	Rapports annuels / Directions Régionales de l'Education Nationale	
1.2. Les structures de mise en œuvre et de suivi des stratégies d'alphabétisation sont opérationnelles dans les zones d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - % de communes assurant la maîtrise d'ouvrage des actions d'alphabétisation - Nb de bénéficiaires des programmes d'alphabétisation par genre et groupes d'âge 	Rapports annuels / Directions Régionales de l'Education Nationale	

Domaine de coopération : DEVELOPPEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT

Résultats UNDAF	Indicateurs et bases de référence	Sources de vérification	Risques et Hypothèse
Effet UNDAF N° 4 : Les conditions de vie et la productivité des populations rurales des zones ciblées sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> - Indice de Pauvreté en milieu rural dans les Régions ciblées <p>Base : 73,5% (2005)</p>	EPM/INSTAT	<p><u>Risques</u> : Catastrophes naturelles</p> <p><u>Hypothèses</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structures d'encadrement et d'appui des paysans performantes - Gestion rationnelle des compétences et du turnover des Agents de l'Etat
4.1. Les revenus des populations rurales pauvres dans les zones à risque et défavorisées sont augmentés	<ul style="list-style-type: none"> - Revenu moyen des ménages ruraux en Ariary/an <p>Base : 250 000 (2005)</p>	Rapport annuel / Observatoires Ruraux	
4.1.1 Les capacités techniques des services fonciers décentralisés au niveau des communes rurales ciblées sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de délivrance de titres ou de certificats fonciers <p>Base : 10% (2005)</p>	EPM/INSTAT	
4.1.2 La capacité productive rurale et l'accès des populations aux marchés régionaux et internationaux sont améliorés.	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie agricole sécurisée <p>Base : 900 ha (2005)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de couverture des demandes 	Annuaire statistique agricole/MAEP	
4.1.3 L'accès des petits paysans au financement rural est facilité	<ul style="list-style-type: none"> - Indice synthétique du développement de la commercialisation <p>Base : 100 (2005)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux d'augmentation de l'exportation des filières porteuses <ul style="list-style-type: none"> - Rendement rizicole <p>Base : 1,8 à 2,5 tonnes/ha (2005)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendement en culture vivrière <ul style="list-style-type: none"> - Rendement en culture de rente <ul style="list-style-type: none"> - Taux de pénétration des micro-finances dans les communes rurales <p>Base : 5% (2006)</p>	Rapport annuel / Observatoires ruraux	<p><u>Hypothèses</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisations Paysannes structurées et opérationnelles

Résultats UNDAF	Indicateurs et bases de référence	Sources de vérification	Risques et Hypothèse
4.1.4 Les revenus non agricoles des populations rurales dans les Régions ciblées sont diversifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de filières agricoles émergentes structurées - Nombre d'emplois non agricoles créés - % de revenus non agricoles dans le budget des ménages 	<p>Rapport annuel / Observatoires ruraux</p> <p>Rapport annuel / Observatoires ruraux</p>	Hypothèse : Appropriation de l'approche filière
4.2. L'environnement est protégé dans et autour des zones de conservation ciblées	<ul style="list-style-type: none"> - Indice d'efficacité globale des aires protégées Base : 51% (2005) - % de réduction des superficies défrichées et/ou brûlées Base : 17% (2005) - Superficies des aires protégées (terrestres, lacustres, marines et côtières) créées et gérées. 	<p>Rapport annuel / Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts</p> <p>Rapports annuels / Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts / CTD</p> <p>Rapports annuels / Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts / CTD</p>	
4.2.1 Les responsabilités des communes et des communautés en matière de conservation des ressources naturelles, en général, et de la biodiversité, en particulier, sont renforcées.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de Transferts de Gestion des Ressources naturelles (Contrats GELOSE) opérés - % de Communes Vertes dans les Régions ciblées. - % de Fokontany appliquant les Plans de Développement Vert Base : 44 (2005) 	<p>Rapports annuels / Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts / CTD</p> <p>Rapports annuels / Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts / CTD</p> <p>Rapports annuels / Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts / CTD</p>	
4.2.2 Les politiques et plans sectoriels intégrant la dimension environnementale, sont appliqués et respectés par les structures décentralisées et déconcentrées.	<ul style="list-style-type: none"> - % de Comités Communaux de Développement (CCD) opérationnels et formés Base : 10 (2005) - Nombre de Sites Régionaux d'Administration opérationnels Base : 0 (2005) 	<p>Rapports annuels / Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts / CTD</p> <p>Rapports annuels / Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts / CTD</p> <p>Rapports annuels / Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts / CTD</p>	

Résultats UNDAF	Indicateurs et bases de référence	Sources de vérification	Risques et Hypothèse
4.2.3 La capacité de génération de revenus durables fondée sur une gestion judicieuse de l'environnement (activités relatives au protocole de Kyoto) est renforcée	<ul style="list-style-type: none"> - Centre National de Production Propre opérationnel - Nombres d'entreprises ayant amélioré son processus en vu de moins polluer 	<p>Rapports annuels / Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts</p> <p>Rapports annuels / Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts</p>	
4.3 La production d'énergie propre et/ou durable est promue	<ul style="list-style-type: none"> - % d'énergie propre et/ou durable produite 	Rapports annuels / Ministère de l'Environnement et Ministère chargé de l'Energie	
4.3.1 Les acteurs économiques et industriels sont engagés pour la promotion de l'industrie non polluante et respectueuse de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - % industrie respectant les normes en matière de pollution 	Rapports annuels / Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts	
4.3.2 Les prises de responsabilités des entreprises en matière de production d'énergie propre sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises orientées vers la production d'énergie propre 	Rapports annuels / Ministère de l'Environnement et Ministère chargé de l'Energie	
4.3.3 Les plans d'actions nationaux et stratégies nationales, relatifs aux conventions internationales, dont les accords de Kyoto, sont élaborés	<ul style="list-style-type: none"> - Document de Plan d'action relatif aux Accord de Tokyo adopté <p>Base : Non (2006)</p>	Rapports annuels / Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts	

Domaine de coopération : SANTE, PLANNING FAMILIAL ET REPONSES FACE AUX IST, VIH ET SIDA

Résultats de l'UNDAF	Indicateurs et bases de référence	Sources de vérification	Risques et Hypothèses
<p>Effet UNDAF N°5: L'accès des populations à des soins préventifs et curatifs et aux informations de qualité est amélioré, grâce à un environnement institutionnel et un cadre légal et programmatique adéquats</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de mortalité infantile - juvénile : - Taux de consultation en médecine curative dans les Centres de Santé de Base (CSB) publics Base : 32% (2006) 	<p>Annuaire Statistique sanitaire/MSPF</p> <p>EPM/INSTAT</p>	<p><u>Hypothèses</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alignement des principaux partenaires à l'engagement du gouvernement - Gestion rationnelle des compétences et du turnover des Agents de l'Etat
<p>5.1. Un cadre de formulation des politiques de santé adapté au développement du secteur santé et du SWAP est mis en place et opérationnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une Convention - cadre de coopération signée entre le Gouvernement et les Partenaires Base : non (2006) 	<p>PV de signature / MSPF/ MAE</p>	<p><u>Hypothèse</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bon fonctionnement du mécanisme prenant en compte l'intérêt de l'ensemble des Partenaires et du Gouvernement
<p>5.1.1. Le Plan de Développement du Secteur Santé est adopté par le Gouvernement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Document de PDSS adopté Base : non (2006) 	<p>Communiqué du Conseil du Gouvernement/Primaure</p>	
<p>5.1.2 Les Politiques sous sectorielles telles que le PDRH et la politique de financement de la santé sont adoptées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Document de Politiques sous sectorielles telles que PDRH et politique de financement de la santé adoptés et disponibles Base : non (2006) - Taux de respect du Tableau des Effectifs 	<p>Rapport d'activités / MSPF</p> <p>Rapport d'activités / MSPF</p>	
<p>5.1.3 Les questions de population, de Santé de la Reproduction et de Genre sont bien intégrées dans les plans de développement national et sectoriel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - % Documents de Politiques de développement national et sectoriel intégrant les questions de population, de Santé de la Reproduction et de Genre 		
<p>5.2. Les services préventifs, curatifs et promotionnels sont offerts à la population, en particulier les groupes vulnérables dans les zones prioritaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - % de Formations Sanitaires (FS) offrant des services complets curatifs, préventifs et promotionnels - Taux de réalisation des prescriptions médicales dans les CSB Base : 78,5% (2006) 	<p>Annuaire statistique sanitaire/SSSa</p> <p>Enquête d'efficacité des CSB/Banque Mondiale</p> <p>Annuaire statistique sanitaire/SSSa</p>	<p><u>Hypothèse</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Paquets de services préventifs, curatifs et promotionnels définis

Résultats de l'UNDAF	Indicateurs et bases de référence	Sources de vérification	Risques et Hypothèses
5.2.1. Les compétences managériales et techniques du personnel de santé dans l'offre de services de santé de qualité dans les zones prioritaires sont renforcées.	- % des Districts utilisant les grilles de supervision sur la gestion managériale et technique des services (Vaccination ; prévention palu ; MSR ; ...	Rapports de supervision/SSD/DRSPF	<u>Hypothèses:</u> - Efficacité des contrôles et supervisions - Population réceptive au changement de comportement
5.2.2. La population cible des zones prioritaires bénéficie d'un paquet d'activités communautaires et/ou de stratégies avancées.	- % des FS ciblées offrant un paquet d'activités communautaires - Taux de disponibilité des paquets d'activités promotionnelles dans les FS ciblées dans les zones prioritaires Base : 50% (2006) - % des FS et écoles amies de l'initiative WASH au niveau des communes des zones prioritaires assurant la promotion de l'hygiène Base : 3% (2005)	Rapport annuel / DDDS Rapport annuel / DDDS Rapport annuel / DPS	<u>Hypothèses:</u> - Document et paquet d'activités définis - Document de Politique de santé communautaire adopté et vulgarisé
5.2.3. Un Plan cadre d'approvisionnement (procurement, distribution, contrôle qualité) en médicaments et contraceptifs finalisé et mis en œuvre.	- Document du Plan cadre adopté et disponible Base : non (2006) - Nombre de jours de rupture de stock des produits SR/PF dans les Districts/régions appuyés	- PV de la réunion d'adoption du plan - Rapports annuel DDDS / SALAMA	
5.3. Les principales maladies transmissibles entre autres la Malaria, la Tuberculose sont contrôlées dans les régions prioritaires.	- Taux de mortalité hospitalière due au paludisme Base : 17,5% (2005) - Taux de guérison de la tuberculose Base : 7,5% (2005) - % des cas de paludisme et tuberculose pris en charge correctement - Taux de dépistage de la tuberculose	- Annuaire statistique sanitaire/SSSa - Annuaire statistique sanitaire/SSSa - Annuaire statistique sanitaire/SSSa - Annuaire statistique sanitaire/SSSa	
5.3.1. Les agents de santé sont capables de détecter et de prendre en charge les principales maladies transmissibles dans les régions prioritaires			

Résultats de l'UNDAF	Indicateurs et bases de référence	Sources de vérification	Risques et Hypothèses
5.3.2. Couverture en soins préventifs des femmes et enfants est augmentée dans les zones prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de couverture du PEV pour les 5 antigiènes dans les districts sanitaires - % des femmes et d'enfants de moins de 5 ans utilisant le MID - Taux de femmes enceintes utilisant le traitement préventif intermittent 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport annuel SIGS - EPM - Rapports annuels / DDDS, DRSPF, SLP 	<p><u>Hypothèse</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Population réceptive au changement de comportement
5.4. Les populations des régions prioritaires ont accès et utilisent des services de Santé de la Reproduction et de planning familial	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de mortalité maternelle - Taux de fiabilité des provisions des produits Santé de la reproduction - Taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié <p>Base : 32% (2005)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de couverture en condoms - Taux de disponibilité des médicaments pour le traitement des IST 	<ul style="list-style-type: none"> Annuaire statistique sanitaire/SSSa Annuaire statistique sanitaire/SSSa 	
5.4.1 Les Capacités institutionnelles sont renforcées pour la gestion des Programmes Santé de la Reproduction et de Planning Familial	<ul style="list-style-type: none"> - % de Formations Sanitaires offrant des services intégrés SR/PF de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> Annuaire statistique sanitaire/SSSa 	
5.4.2 L'accès aux produits et services de qualité en matière de Santé de la Reproduction et Planning Familial est assuré.	<ul style="list-style-type: none"> - % de campagnes SIDA intégrant la SR/PF 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport annuel / SE- CNLS Rapport annuel / PNLs 	
5.4.3 La population bénéficie des informations et des services SR/VIH/PF.	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un Document officiel sur la Priorisation d'actions de la réponse nationale 	<ul style="list-style-type: none"> PV de la réunion de validation du Document / SE- CNLS 	
5.5. Les priorités d'actions de la réponse nationale face aux VIH et SIDA sont fondées sur une analyse des informations stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> - % de communes qui collectent et transmettent leurs données suivant le Protocole Base : 0% (2005) - Evidence que les impacts, effets et produits du PSN 2007- 2012 sont mesurés <p>Base : Non (2005)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Rapport trimestriel CT/JUCR (SE/CNLS) Rapport annuel / SE- CNLS EDS 2008, SSG annuelle 	<p><u>Hypothèses</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Unité de coordination régionale disposant les capacités nécessaires . Existence de ressources disponibles au niveau des structures décentralisées

Résultats de l'UNDAF	Indicateurs et bases de référence	Sources de vérification	Risques et Hypothèses
5.5.2. L'information stratégique générée par le Système de Suivi & Evaluation est utilisée pour la prise de décision.	<ul style="list-style-type: none"> - Evidence que les Partenaires utilisent les informations stratégiques fournies par le système de suivi & évaluation pour leur prise de décision Base : Non (2005)	Revue externe bi-annuelle / SE- CNLS	
5.6. Les services essentiels de prévention et de prise en charge des IST/VIH et SIDA sont accessibles et utilisés, plus particulièrement par les groupes les plus vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> - Prévalence VIH et SIDA parmi les femmes enceintes Base : 0,95% (2005) <ul style="list-style-type: none"> - Taux d'utilisation des services essentiels de prévention et de prise en charge des IST, du VIH et du SIDA, par les groupes vulnérables 	Rapports d'activités des services/Prg IST/VIH/SIDA/SE- CNLS	
5.6.1. Les jeunes les plus vulnérables dans les zones prioritaires ont l'information et les compétences, et utilisent les services de prévention et prise en charge.	<ul style="list-style-type: none"> - % de jeunes TDS qui utilisent au moins une fois par an les services de prise en charge IST 	Rapport annuel / SE- CNLS Rapport Périodique d'Activité des parties prenantes	Disponibilité de données de base pour contrôler le changement de comportement de tous les groupes vulnérables
5.6.2 Le programme de prévention des IST et du VIH prenant en compte la dynamique de l'épidémie et utilisant les méthodes de prévention basée sur l'évidence est mis à l'échelle dans les régions prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> - % de femmes enceintes détectées séropositives sous prophylaxie ARV complet - % des jeunes de 15- 24ans qui ont effectué un test VIH au cours des 12 derniers mois et ayant reçu leur résultat - % de poches de sang transfusées qui sont testées pour le VIH 	Rapport mensuel PTME (SE/CNLS) ESC 2007, 2009, 2011 Rapport annuel / CNLS	<u>Hypothèse</u> : Disponibilité de ressources humaines, de financement et d'équipements adéquats
5.6.3. Toutes les populations dépistées séropositives et ayant une infection avancée reçoivent une prise en charge médicale adéquate et de qualité dans les régions prioritaires.	<ul style="list-style-type: none"> % de PVVIH dépistés ayant une infection avancée et recevant une tri thérapie ARV 	Rapport annuel / SE- CNLS Rapport périodique des médecins référents (SE/CNLS)	<u>Hypothèse</u> : Existence de services et identification de patients
5.6.4. Les Personnes Vivant avec le VIH (PVVIH) participent effectivement à la réponse au niveau des régions prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> - % de CLLS ayant au moins un membre PVVIH % des jeunes qui n'expriment pas une attitude discriminatoire envers les PVVIH 	Rapport trimestriel / CT- UCR (SE- CNLS)	<u>Hypothèse</u> : - Ressources disponibles - Diminution de la Stigmatisation et de la discrimination

5.7. Les groupes vulnérables dans les zones à risque d'insécurité alimentaire, ont une nutrition améliorée et une alimentation en qualité

Taux de malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans dans les zones ciblées

EDS 2008
Enquêtes / ONN

Risques :
- Catastrophes naturelles

Base : 50% (2005)

5.7.1. La population applique les bonnes pratiques sur l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, et bénéficie de l'apport en micronutriments

- Prévalence de l'AME - Base : 67%
- % des enfants de 6 à 24 mois allaités ayant reçu une alimentation complémentaire - Base : 77%
- Taux de couverture en supplémentation en Vit A des enfants de 6 à 59 mois - Base : 90%
- % des ménages consommant du sel iodé
Base : 71%

EDS

- Rapports d'enquête
- Rapports d'enquête
- Rapport annuel / Service Nutrition/MSPF
- Rapport annuel / Programme de campagnes Vit A
- Rapport d'enquête

Hypothèse :

- Population réceptive au changement de comportement

5.7.2. La nutrition des adolescents et des femmes enceintes est améliorée

- % de Fokontany ayant des Sites communautaires offrant un service de nutrition pour les femmes enceintes et femmes allaitantes
Base : 30%
- % des cas de malnutrition modérée et sévère pris en charge

Rapport annuel / ONN

- Rapport annuel / Service Nutrition/MSPF

Hypothèse :

- Forte implication des CTD

5.7.3. Les systèmes de surveillance nutritionnelle et de prise en charge des cas de malnutrition modérée et sévère sont opérationnels

- Rapport annuel / ONN
- Rapport Service Nutrition/MSPF

5.7.4. La performance du Comité National du CODEX Alimentarius est améliorée.

Rapport annuel / CODEX

- Nombre d'infractions poursuivies en application du code

7.3. Calendrier de suivi-évaluation pour le cycle de Programme

	2008	2009	2010	2011
Sondages/Etudes	EPM, EDS, RGPH	EPM	EPM	EPM
Système de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation des Statistiques de routine (tous les secteurs) - Elaboration des situations de référence pour certains indicateurs MAP / UNDAF (baselines) à commencer à partir de 2007 	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation des Statistiques de routine (tous les secteurs) 	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation des Statistiques de routine (tous les secteurs) 	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation des Statistiques de routine (tous les secteurs)
Activités de Suivi-évaluation de l'Equipe de Pays				
Evaluations		- Evaluation à mi-parcours		- Evaluation finale de l'UNDAF
Revus	- Revue annuelle UNDAF			
Jalons de l'évaluation de l'UNDAF	Mise à jour du Cadre de Suivi&Evaluation UNDAF		Mise à jour du Cadre de Suivi&Evaluation UNDAF	
Renforcement des Capacités de S&E	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la mise en place du Système unifié de Planification, Budgétisation, Suivi&Evaluation (PBSE) - Appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'opérationnalisation du Système unifié de Planification, Budgétisation, Suivi&Evaluation (PBSE) - Appui à la mise en œuvre de la SNDS 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'opérationnalisation du Système unifié de Planification, Budgétisation, Suivi&Evaluation (PBSE) 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'opérationnalisation du Système unifié de Planification, Budgétisation, Suivi&Evaluation (PBSE)
Utilisation de l'information	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport sur les OMD - Rapport sur la mise en œuvre du MAP - Rapport du Coordonnateur Résident 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport sur les OMD - Rapport sur la mise en œuvre du MAP - Rapport du Coordonnateur Résident 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport sur les OMD - Rapport sur la mise en œuvre du MAP - Rapport du Coordonnateur Résident 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport sur les OMD - Rapport sur la mise en œuvre du MAP - Rapport du Coordonnateur Résident
Activités des Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Revue annuelle du Cadre de Partenariat (Union Européenne, Banque Mondiale, BAD, France) - Revues conjointes des secteurs sociaux et environnemental (Union Européenne, Banque Mondiale, BAD, Agences de Coopération Bilatérale) 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue annuelle du Cadre de Partenariat (Union Européenne, Banque Mondiale, BAD, France) - Revues conjointes des secteurs sociaux et environnemental (Union Européenne, Banque Mondiale, BAD, Agences de Coopération Bilatérale) 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue annuelle du Cadre de Partenariat (Union Européenne, Banque Mondiale, BAD, France) - Revues conjointes des secteurs sociaux et environnemental (Union Européenne, Banque Mondiale, BAD, Agences de Coopération Bilatérale) 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue annuelle du Cadre de Partenariat (Union Européenne, Banque Mondiale, BAD, France) - Revues conjointes des secteurs sociaux et environnemental (Union Européenne, Banque Mondiale, BAD, Agences de Coopération Bilatérale)

Référence de Planification

ABREVIATIONS

AAH	Appropriation Alignement et Harmonisation	IPTE	Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés
AFD	Agence Française de Développement	IST	Infections Sexuellement Transmissibles
AGR	Activités Génératrices de Revenu	MAEP	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
APs	Aires Protégées	MAP	Madagascar Action Plan
BAD	Banque Africaine pour le Développement	MCA	Millenium Challenge Account
BIANCO	Bureau indépendant Anti-cCruption	MENRS	Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique
BIT	Bureau International du Travail	MEPSPC	Ministère de l'Economie, du Plan , du Secteur Privé et du Commerce
BM	Banque Mondiale	MINENV	Ministère de l'Environnement
BNGRC	Bureau National de Gestion des Catastrophes Naturelles	MSPFPS	Ministère de la Santé, du planning familial et de la Protection Sociale
CEDAW	Convention for the Elimination of Discrimination Against Women	OHCHR	Haut Commissariat aux Droits de l'Homme
CDC	Center for Disease Control	OIT	Office International du Travail
CDE	Conventions relatives aux Droits de l'Enfant	OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
CFP	Centres de Formation Professionnelle	OMS	Organisation Mondiale de la Santé
CHD	Centre Hospitalier de District	ONE	Office National pour l'Environnement
CISCO	Circonscription Scolaire	ONG	Organisation Non Gouvernementale
CNDH	Commission Nationale des Droits de l'Homme	ONN	Office National pour la Nutrition
CNE	Conseil National des Elections	ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
CSBF	Commission de Surveillance Bancaire et Financière	ONUSIDA	Organisation des Nations Unies contre le VIH et le SIDA
CSI	Conseil pour la Sauvegarde de l'Intégrité	ORTM	Office pour la Radio et Télévision de Madagascar
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées	OSC	Organisation de la Société Civile
CPAP	Plan d'Action du Programme Pays	PAM	Programme Alimentaire Mondial
CRDA	Commission de Réforme du Droit des Affaires	PCD	Programme Communal pour le Développement
CRS	Catholic Relief Services	PNAEA	Politique Nationale de l'Alphabétisation et de l'Education des Adultes
DDDS	Direction de Développement des Districts Sanitaires	PE	Programme Environnemental
DPS	Direction de Promotion de la Santé	PIB	Produit Intérieur Brut
DH	Droits Humains	PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté	PRD	Programme Régional pour le Développement
DTC3	Diphthérie Tétanos Coqueluche 3 ème injection	PUDe	Plan d'Urbanisme d2TAILL2
EDBM	Economic Development Board of Madagascar	PUDi	Plan d'Urbanisme Directeur
EDS	Enquête Démographique et Sociale	PVVIH	Personne Vivant avec le VIH et le SIDA
EF 1	Education Fondamentale du 1er cycle	RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat.
EKA	Ezaka Kopia ho an'ny Ankizy	RR	Ressources Régulières
EPM	Enquête Prioritaire auprès des Ménages	SALFA	ONG pour la Santé
EPT	Education Pour Tous	SE/CNSL	Secrétariat Exécutif du Comité National de la Lutte contre le SIDA
FAO	Food and Agriculture Organization	SIDA	Syndrome immunodéficitaire Acquis
FEM	Femmes Entrepreneurs de Madagascar	SNAT	Schéma National de l'Aménagement du Territoire
FENU	Fonds d'Equipements pour les Nations Unies	SNDS	Stratégie Nationale pour le Développement de la Statistique
FFE	Fondation Friedrich Ebert	SNU	Système des Nations Unies
FFKM	Groupement des Eglises Chrétiennes de Madagascar	SRAT	Schéma Régional de l'Aménagement du Territoire
FIDA	Fonds d'Intervention pour le Développement Agricole	TDCI	Troubles dus à la Carence en Iode
FISA	Fianankaviana Sambatra	UE	Union Européenne
FIVMPAMA	Syndicat des Entrepreneurs Malgaches	UNDAF	United Nations Development Assistance Framework
FKT	Fokontany	UNDGO	United Nations Development Group Office
FMI	Fonds Monétaire International	UNESCO	United Nations Educational Scientific and Cultural Organization
GEF	Global Environmental Facility	UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
GEM	Groupement des Entrepreneurs de Madagascar	UNHABITAT	Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains
GTZ	Coopération Technique Allemande	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
IDE	Investissement Direct Etranger	USAID	United States Agency for International Development
IDH	Indicateur de Développement Humain	USA	United States Of America
INSTAT	Institut National de la Statistique	VAM	Vulnerability Assessment Map

p.27

SECTION 7 : TABLEAUX

7.1 Matrice des résultats

<p>1.3 Les usagers ont accès aux services publics de qualité, les utilisent et les rendent transparents et soucieux du feedback (BIT - FENU - PNUD - UNICEF)</p>	<p>1.3.1. La qualité de prestation des services publics est améliorée (FENU - BIT - PNUD - UNICEF)</p>
	<p>1.3.2 L'e-gouvernance est renforcée (PNUD - UNICEF)</p>
<p>1.4 Les CTD et les STD dans les régions ciblées assument efficacement leur mission de développement économique et social et assurent la gouvernance participative et solidaire (FENU - PNUD - UN HABITAT - UNICEF)</p>	<p>1.4.1 Les capacités institutionnelles, techniques et financières, incluant les connaissances des droits humains, le principe de bonne gouvernance des CTD sont améliorées (FENU - PNUD - UN HABITAT - UNICEF-)</p>
	<p>1.4.2 Les affaires locales sont gérées de manière transparente et par processus participatif (FENU - PNUD - UNICEF)</p>

p.36

Domaine de coopération de l'UNDAF : DEVELOPPEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT

Priorités ou buts nationaux : Engagement 4 : Développement rural &

Engagement 7 : Prendre soin de l'environnement

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES (USD)

Au lieu de

Programmable

TOTAL : 3,000,000

A mobiliser :

FIDA : 59,500,000

TOTAL : 83,598,000

Lire

FIDA : 59,500,000

TOTAL : 62,500,000

TOTAL : 20,098,000